



PROJET DE SANTÉ

ORÉE D'ANJOU



Association des professionnels de santé Orée d'Anjou

Mairie d'Orée d'Anjou

Version initiale approuvée par l'Association le 11 janvier 2016

Ajouts réalisés en juillet 2021 et approuvés par lors de l'AG de création de la SISA le 29 septembre 2021



Approbation du document

Les professionnels de santé du territoire ont approuvé le document initial lors de l'Assemblée Générale de l'Association des professionnels de santé le lundi 11 janvier 2016, en présence d'élus de la Mairie d'Orée d'Anjou. La Mairie d'Orée d'Anjou avait apporté son soutien à ce projet par le biais d'une délibération en Conseil Municipal le 12 janvier 2016.

Le projet de santé évolue, il a été approuvé lors de l'Assemblée Générale constitutive de la SISA de l'Orée d'Anjou le mercredi 29 septembre 2021.

Lexique

Maison de santé multi-sites :

Désigne l'ensemble constitué par les trois sites pluri-professionnels que sont Champtoceaux, Liré et Saint-Laurent-des-Autels, les quatre pharmacies, le pôle de soins dentaires et les cabinets individuels ou collectifs présents sur le territoire.

Site pluri-professionnel :

Désigne l'un des trois sites pluri-professionnels de la maison de santé multi-sites : Champtoceaux, Liré et Saint-Laurent-des-Autels.

Commune nouvelle / Mairie d'Orée-d'Anjou :

Depuis le 15 décembre 2015, la Communauté de Communes du Canton de Champtoceaux a évolué en Commune Nouvelle : Orée-d'Anjou. (Celle-ci a intégré la Communauté d'Agglomération de Mauges Communauté).

Ainsi les deux appellations peuvent être employées dans ce document.

Lecture du document

Les professionnels de santé du territoire ont élaboré ce document en s'appuyant sur le guide méthodologique de l'Agence Régionale de Santé Pays de Loire mais également sur les critères du Règlement arbitral relatif aux structures de santé pluri professionnelles de proximité (SSPPP) du 23 février 2015. Ainsi que sur « l'arrêté du 24 juillet 2017 approbation de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) relatif aux structures pluri-professionnelles », publié au J.O du 05/08/2017.

Sommaire

Table des matières

DIAGNOSTIC	4
I. Territoire et population	5
II. Offre sanitaire et médico-sociale	9
1.1 Les professionnels de santé.....	9
1.2 Les établissements et structures de soins.....	15
1.3 Dynamique territoriale.....	16
III. Analyse du besoin	18
IV. Conclusion du diagnostic	19
PROJET DE SANTÉ	21
I. Accès aux soins	23
II. Travail en équipe	26
III. système d'information pluriprofessionnel labellisé	33

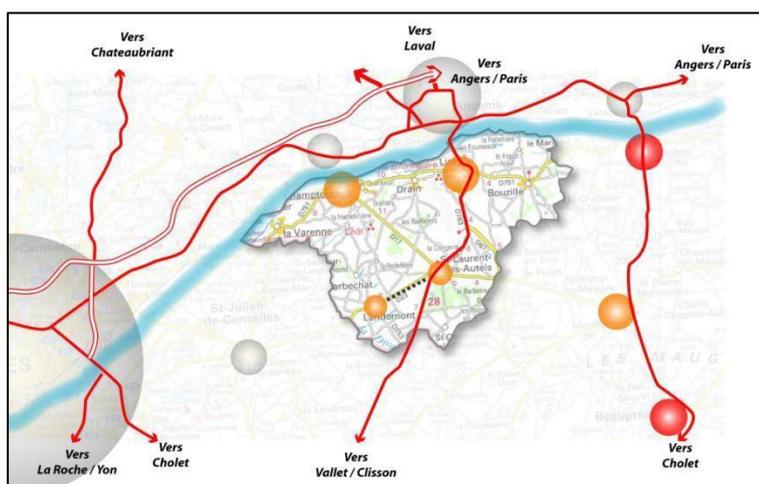
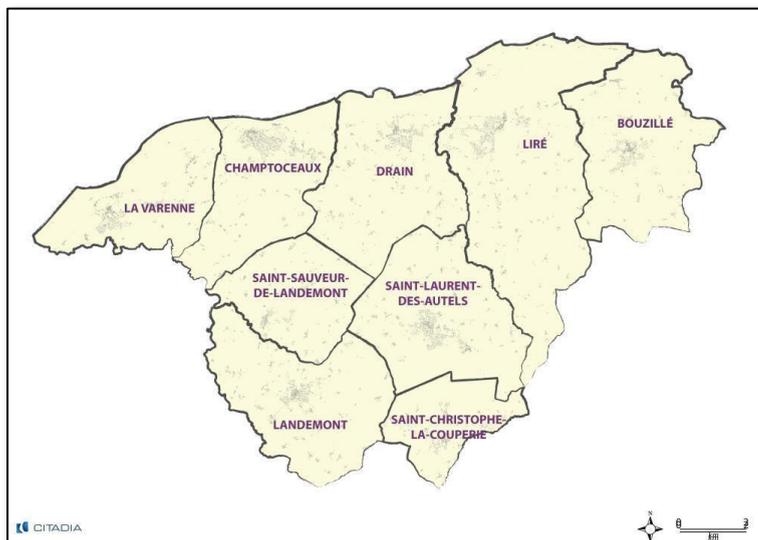


DIAGNOSTIC

1. Territoire et population

L'Orée-d'Anjou se trouve au Nord-Ouest du Pays des Mauges, en limite départementale du Maine-et-Loire avec la Loire Atlantique, à l'intérieur du triangle constitué des villes de Nantes-Angers-Cholet.

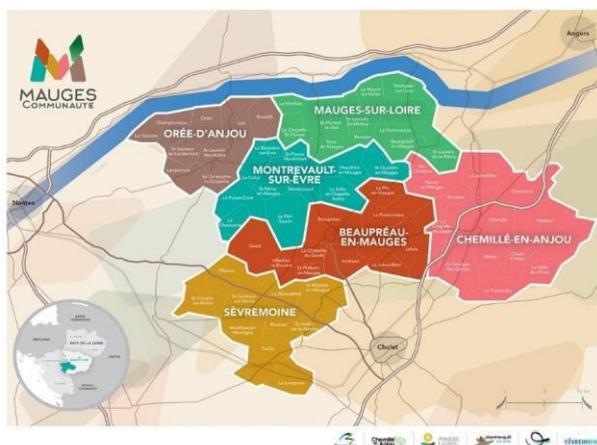
Le territoire est sous l'aire d'influence de la métropole nantaise et du pôle urbain d'Ancenis, proche du vignoble nantais et marquée par la Loire en limite Nord, lui conférant des paysages et un patrimoine de grande qualité.



L'organisation territoriale se caractérise par des bourgs de taille importante sans réelle polarisation sur l'ensemble des neuf communes déléguées. Cet **équilibre territorial** s'explique à la fois par la **complémentarité** existante entre les pôles relais du territoire et par l'**attractivité de pôles significatifs extérieurs** au territoire (Nantes et Ancenis localement).

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays des Mauges (2008-2013), les élus de la Communauté de Communes du Canton de Champtoceaux ont identifié trois polarités qui émergent de par leur positionnement géographique et leur offre de services : Champtoceaux (en lien avec Oudon), Liré (en lien avec Ancenis) et Saint-Laurent-des-Autels – Landemont.

Communauté d'agglomération-Mauges Communauté :

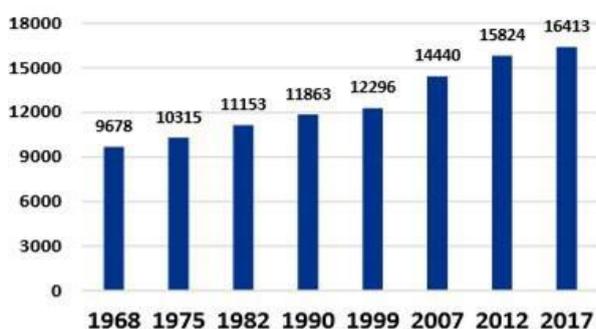


Créée au 1er janvier 2016, Mauges Communauté s'élève au rang de deuxième structure intercommunale de Maine-et-Loire. Elle regroupe six communes nouvelles : Orée d'Anjou, Mauges-sur-Loire, Montrevault-sur-Evre, Beaupréau-en-Mauges, Sèvremoine et de Chemillé-en-Anjou.

La communauté d'agglomération compte 120 590 habitants (recensement INSEE 2017).

Une augmentation du nombre d'habitants :

Nombre d'habitants à l'échelle communale



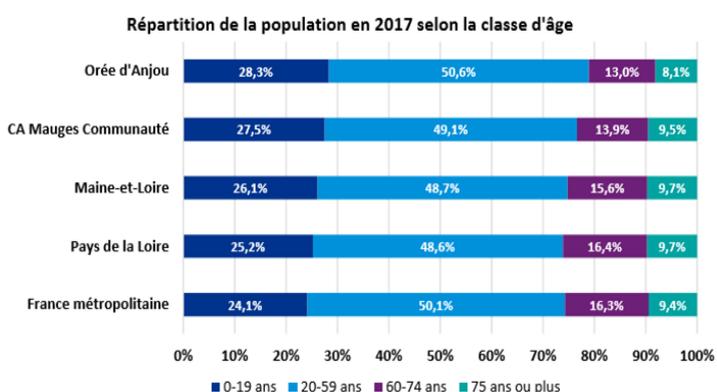
En 2017 le territoire compte 16 413 habitants (source INSEE). Orée d'Anjou est l'une des principales communes, intégrée au territoire de la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté, ayant connu une évolution de la population.

Drain et Landemont ont connu une croissance annuelle plus soutenue (de 1,2 à 1,6% entre 2012 et 2017).

Entre 2012 et 2017, il est observé un accroissement de 589 habitants, soit une dynamique démographique positive de + 0,7% par an en moyenne, en net recul par rapport à la période précédente : +1,8 sur 2007-2012.

Ce ralentissement est dû à un solde migratoire en recul (0,2% entre 2012 et 2017, + 0,9% pour la période 2007-2012) témoignant d'une perte d'attractivité pour le territoire. Le solde naturel (différence entre nombre de naissance et de décès) reste positif (+ 1%).

Une part de jeunes importante a contrario un phénomène de géronto-croissance peu présent (source ABS Orée d'Anjou)



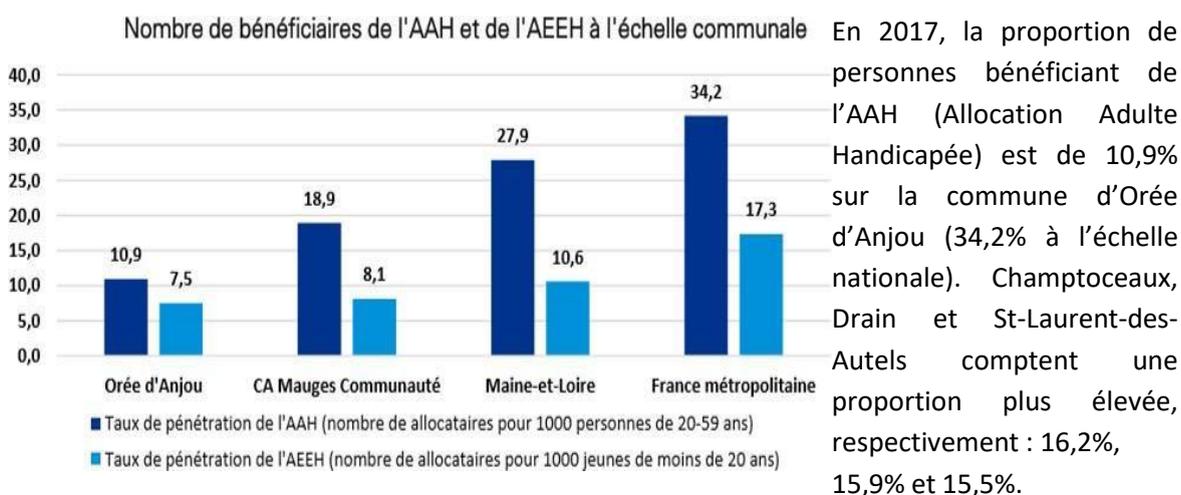
Le nombre de jeunes croît légèrement plus rapidement que la population de la commune d'Orée d'Anjou, passant de 4 444 jeunes de moins de 20 ans en 2012 à 4 646 en 2017 (soit une augmentation annuelle moyenne de 0,9%).

Cette tendance est supérieure à celle du département, qui s'établit à 0,3% entre 2012 et 2017 et de la Communauté d'agglomération qui voit sa population 0-19 ans diminuer (0,2% par an).

A l'inverse, le nombre de séniors connaît une faible croissance ne se traduisant pas par un véritable phénomène de géronto - croissance (augmentation brute des effectifs) et de vieillissement de la population de la commune (augmentation de la part des effectifs de plus de 60 ans au sein de la population totale).

La croissance des séniors entre 60 et 74 ans s'établit à + 1,4 % par an, ce qui est largement en deçà des moyennes nationale et départementale (respectivement +2,8% et +2,6%). Trois secteurs connaissent une augmentation plus marquée du nombre de jeunes séniors : La Varenne (+2,6%), Saint-Laurent- des-Autels (+2,1%) et Bouzillé (+2,4%).

Focus sur les personnes percevant une prestation de compensation du handicap :



La part de bénéficiaire de l'AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé) est de 7,5% (17,3% à l'échelle nationale).

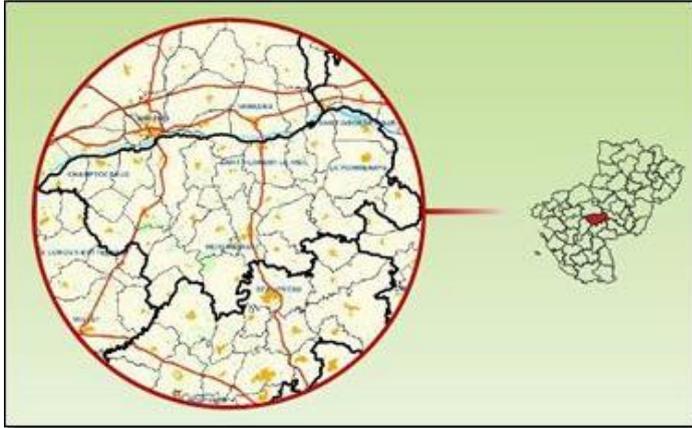
Focus sur les ALD :

En 2019, 2736 personnes sont prises en charge dans le cadre d'une ALD (Affection Longue Durée), soit 16,7% de la population. (18% Mauges communauté, 19% Département Maine et Loire).

12,7% de la part des actes généralistes concernent les + 75 ans (15,9% pour le Département et 16,5% au niveau national).

Territoire de proximité :

Orée d'Anjou fait partie du territoire de proximité « La Pommeraye » avec les territoires de Mauges-sur-Loire et Montrevault-sur-Evre.



D'après le diagnostic flash élaboré par l'ARS en 2013, le territoire de « La Pommeraye » enregistre une mortalité plus importante par cancer colorectal et par cancer du sein que les moyennes régionale et nationale. Il en va de même pour l'indice comparatif de mortalité prématurée par cancers, plus important sur ce territoire que les moyennes régionale et nationale.

Source : Diagnostic flash 2013 – Territoire de proximité « La Pommeraye » - Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire.

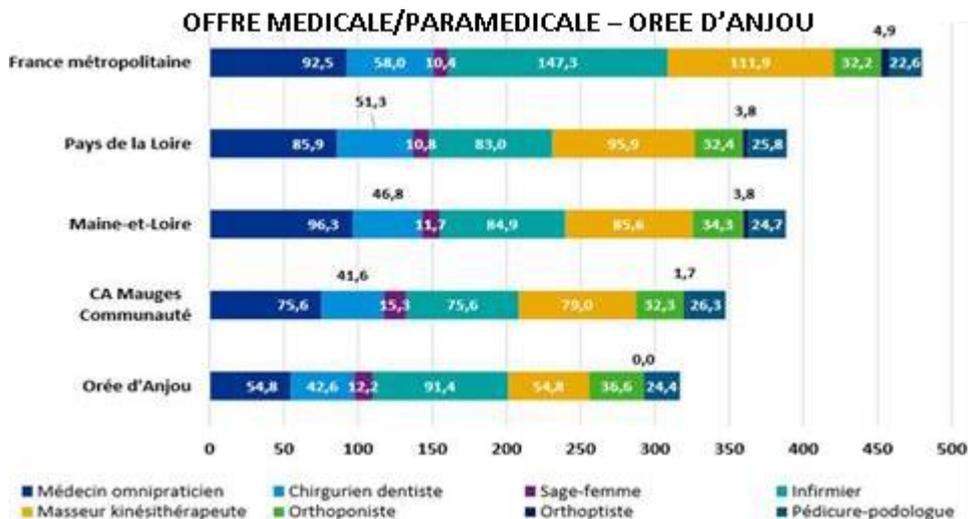
II. Offre sanitaire et médico-sociale

1.1 Les professionnels de santé

Offre médicale et paramédicale (source ABS Orée d'Anjou)

La densité de médecins généralistes et spécialistes est inférieure sur le territoire d'Orée d'Anjou en comparaison aux échelons Départementaux et Nationaux. Ainsi, :

- 54,8 médecins omnipraticiens pour 100 000 habitants (96,3 Département - 92,5 National)
- 42,6 chirurgiens-dentistes pour 100 000 habitants (46,8 Département - 58 National)
- 12,2 sages-femmes pour 100 000 habitants (11,7 Département - 10,4 National)
- 91,4 infirmiers pour 100 000 habitants (75,6 Département – 147,3 National)
- 54,8 masseurs-kinésithérapeutes pour 100 000 habitants (85,6 Département - 111,9 National)
- 36,6 orthophonistes pour 100 000 habitants (34,3 Département – 32,2 National)



La commune d'Orée d'Anjou compte actuellement 7 médecins généralistes installés sur les quatre communes suivantes : Champtoceaux, Saint-Laurent-des-Autels, Landemont, La Varenne. Cinq communes du territoire sur les neuf qui le composent, ne comptent aucun médecin généraliste : Bouzillé, Drain, Saint-Sauveur-de-Landemont, Saint-Christophe-de-la-Couperie et Liré.

Deux des sept médecins généralistes sont sur le départ ce qui va déséquilibrer l'offre de soin sur le territoire si de nouveaux praticiens ne s'installent pas avant leur départ.

Conformément à l'arrêté N° ARS-PDL/DOSA/681/2020 relatif à la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins pour la profession de médecin, le territoire d'Orée d'Anjou n'est pas désigné comme une zone d'intervention prioritaire ni zone d'actions complémentaires.

Une structuration de l'offre de santé de premier recours sur le territoire (source ABS Orée d'Anjou)

L'offre de soins se structure sur le territoire au travers de la mise en place de maisons de santé à Champtoceaux, Liré et Saint-Laurent-des-Autels.

4 pharmacies sur le territoire : Champtoceaux, Liré, Bouzillé, St-Laurent-Des-Autels.

- Recensement des professionnels exerçant en maisons de santé sur la commune Orée d'Anjou

Au 29/09/2021	Champtoceaux	Liré	St-Laurent-Des-Autels
Médecin	3		2
Sage-femme			2
IDE	2	2	3
Kiné	1	5	
Pédicure-Podologue	1	2	1
Dentiste	1		
Psychologue		2	2
Ostéopathe		1	1
Sophrologue			1

- Recensement des professionnels n'exerçant pas en maison de santé sur la commune Orée d'Anjou

Au 29/09/2021	Bouzillé	Champtoceaux	Drain	Landemont	Liré	La Varenne	St Laurent des Autels
Médecin				1		1	
Dentiste					6		
Pharmacien	1	1			2		2
IDE	2		2	1		2	
Kiné		3		1		1	
Orthophoniste		4					
Diététicienne			1				
Ostéopathe	1	1		1		1	

❖ Professionnels de santé exerçant en [cabinet pluri professionnel](#) :

Nom	Profession	Commune déléguée
-----	------------	------------------

Maison de santé - Avenue des 7 Moulins - Champtoceaux

ROUZET-BENTH Hélène	Médecin	CHAMPTOCEAUX
CHAILLOU Estelle	Médecin	CHAMPTOCEAUX
DAIRIEN Camille	Médecin	CHAMPTOCEAUX
BUCHER-PAPIN Véronique	Dentiste	CHAMPTOCEAUX
DEBIEU Solène	Infirmière libérale	CHAMPTOCEAUX
GUILBAUD Nadège	Infirmière libérale	CHAMPTOCEAUX
LECOMTE Franck	Kinésithérapeute	CHAMPTOCEAUX
LENGLET Sandrine	Pédicure-Podologue	CHAMPTOCEAUX

Maison de santé- 34 rue du Haut fief- Liré

CROIX- BUROT Sophie	Infirmière libérale	LIRE
MONTAGNER Jérôme	Infirmier libérale	LIRE
BOEFFARD Cécile	Pédicure Podologue	LIRE
LAMBARD Benjamin	Pédicure Podologue	LIRE
CUIENNET Jean-Baptiste	Kinésithérapeute	LIRE
MANNING-WEST Elizabeth	Kinésithérapeute	LIRE
LANDAIS Romain	Kinésithérapeute	LIRE
POULAILLEAU Cindy	Kinésithérapeute	LIRE
EVIN Laurène	Kinésithérapeute	LIRE
SEJOURNE Corinne	Ostéopathe	LIRE
CAFFAREL Anne	Psychologue	LIRE
LORINQUER Pauline	Psychologue	LIRE

Maison de santé- 23 route de Saint-Christophe - Saint-Laurent-des-Autels

SAGRISTA Corinne	Médecin	SAINT-LAURENT-DES-AUTELS
VINCENT Guy	Médecin	SAINT-LAURENT-DES-AUTELS
LECLAIR Pascale	Infirmière libérale	SAINT-LAURENT-DES-AUTELS
BESSE Amélie	Infirmière libérale	SAINT-LAURENT-DES-AUTELS
LANG Stéphanie	Infirmière libérale	SAINT-LAURENT-DES-AUTELS
COURTET Françoise	Sage-femme	SAINT-LAURENT-DES-AUTELS
GEAY-BROCHET Catherine	Sage-femme	SAINT-LAURENT-DES-AUTELS
AILLERIE Mélanie	Pédicure-Podologue	SAINT-LAURENT-DES-AUTELS
PLAYS-MELKA Laurie	Psychologue	SAINT-LAURENT-DES-AUTELS
BROUARD Gaëlle	Psychologue	SAINT-LAURENT-DES-AUTELS
SEJOURNE Corinne	Ostéopathe	SAINT-LAURENT-DES-AUTELS
ABBATE Sophie	Sophrologue	SAINT-LAURENT-DES-AUTELS

❖ Professionnels de santé exerçant en [cabinet collectif](#) :

Nom	Profession	Commune déléguée
-----	------------	------------------

254, rue de la Turmelière - Liré

BOILEVIN Alexandre	Dentistes	LIRE
GOLHEN Emmanuelle		LIRE
LE HECHO Hélène		LIRE
STARRSJO Charlotte		LIRE
PARE Geneviève		LIRE
ROUDIÈRE Stéphanie		LIRE

21, rue de Vendée - Champtoceaux

MASSON Nolwenn	Kinésithérapeutes	CHAMPTOCEAUX
MONCHATRE Emy		CHAMPTOCEAUX

9bis, avenue d'Anjou - Champtoceaux

BANICLES Minga	Orthophonistes	CHAMPTOCEAUX
GLAUD Camille		CHAMPTOCEAUX
ORY Johanna		CHAMPTOCEAUX
STANUS Marion		CHAMPTOCEAUX

4, clos du presbytère - Bouzillé

MARCHAIS François	Infirmier	BOUZILLE
JANERON Sabine		BOUZILLE

7, allée des jardins - Drain

TOUBLANC Mathilde	Infirmières	DRAIN
MOISSET Blandine		DRAIN

5A, résidence Constance Pohardy- La Varenne

SOURICE Béatrice	Infirmier	BOUZILLE
ALLETZ Cindy		BOUZILLE

❖ Professionnels de santé exerçant en [cabinet individuel](#) :

Nom	Profession	Commune déléguée
LEVOYER Marine	Ostéopathe	BOUZILLE
BLANCHET Morgane	Kinésithérapeute	CHAMPTOCEAUX
MESERETTE Anne-Sophie	Ostéopathe	CHAMPTOCEAUX
MAENA CALMUS Marie	Diététicienne nutritionniste	DRAIN
VUILLEFROY de SILLY Christian	Médecin	LANDEMONT
RIBALET Béatrice	Infirmière libérale	LANDEMONT
LECOMTE Franck	Kinésithérapeute	LANDEMONT
DANET Emilie	Ostéopathe	LANDEMONT
FERON Berengère	Médecin	LA VARENNE
FERY Guillaume	Kinésithérapeute	LA VARENNE
LAUVRAY Benjamin	Ostéopathe	LA VARENNE

❖ [Pharmacies](#) :

Nom	Profession	Commune déléguée
ANDRIAMISY Franklin	Pharmacien	BOUZILLE
BORE Pierre	Pharmacien	CHAMPTOCEAUX
VIGUIER Nadia	Pharmacienne	LIRE
MOREAU Aurélie	Pharmacienne	LIRE
DELANOE Lucie	Pharmacienne	SAINT-LAURENT-DES-AUTELS
PRIOUZEAU Luc	Pharmacien	SAINT-LAURENT-DES-AUTELS

❖ Professionnels de santé intégrant la SISA d'Orée d'Anjou créée le 29 septembre 2021 :

Nom	Profession	Commune déléguée
SAGRISTA Corinne	Médecin	SAINT-LAURENT-DES-AUTELS
CHAILLOU Estelle	Médecin	CHAMPTOCEAUX
DAIRIEN Camille	Médecin	CHAMPTOCEAUX
ROUZET-BENTH Hélène	Médecin	CHAMPOTCEAUX
PARE Geneviève	Dentiste	LIRE
GOLHEN Emmanuelle	Dentiste	LIRE
GEAY-BROCHET Catherine	Sage-femme	SAINT-LAURENT-DES-AUTELS
COURTET Françoise	Sage-femme	SAINT-LAURENT-DES-AUTELS
MOREAU Aurélie	Pharmacie	LIRE
DELANOE Lucie	Pharmacie	SAINT-LAURENT-DES-AUTELS
BORE Pierre	Pharmacie	CHAMPTOCEAUX
ANDRIAMISY Franklin	Pharmacie	BOUZILLE
LANG Stéphanie	Infirmière libérale	SAINT-LAURENT-DES-AUTELS
LECLAIR Pascale	Infirmière libérale	SAINT-LAURENT-DES-AUTELS
BESSE Amélie	Infirmière libérale	SAINT-LAURENT-DES-AUTELS
CROIX- BUROT Sophie	Infirmière libérale	LIRE
MONTAGNER Jérôme	Infirmier libérale	LIRE
CUIENGNET Jean-Baptiste	Kinésithérapeute	LIRE
MANNING-WEST Elizabeth	Kinésithérapeute	LIRE
LANDAIS Romain	Kinésithérapeute	LIRE
POULAILLEAU Cindy	Kinésithérapeute	LIRE
EVIN Laurène	Kinésithérapeute	LIRE
LECOMTE Franck	Kinésithérapeute	CHAMPTOCEAUX
FERY Guillaume	Kinésithérapeute	LA VARENNE
BOEFFARD Cécile	Pédicure Podologue	LIRE
AILLERIE Mélanie	Pédicure-Podologue	SAINT-LAURENT-DES-AUTELS

1.2 Les établissements et structures de soins

- Sur le territoire (recueil non exhaustif) :

❖ **SSIAD** (Service de Soins Infirmiers à Domicile) Loire et Mauges

❖ **ADMR** (Aide à Domicile en Milieu Rural)

◆ ADMR « l'Entraide » : Champtoceaux, Drain, La Varenne, Landemont, Saint- Sauveur-de-Landemont.

◆ ADMR « Val du Poète » : Bouzillé, Liré, Saint-Christophe-la-Couperie, Saint- Laurent-des-Autels.

❖ **EHPAD** (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)

◆ Les EHPAD de Drain et Liré ont fusionné et se nomment « Les chênes du Bellay ». Les 2 sites sont conservés avec une administration commune.

◆ « Montfort » à Landemont.

◆ « Saint-Louis » à Champtoceaux.

❖ **Résidence Services** : « Constance Pohardy » à La Varenne.

❖ **Le CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale).

❖ **Le CLIC** (Centre Local d'Information et de Coordination) gérontologique du Pays des Mauges.

❖ **L'accueil de jour « Au Fil de l'Âge »**

- En dehors du territoire (recueil non exhaustif) :

▪ Le Centre Hospitalier Francis Robert, à Ancenis, avec une antenne HAD (Hospitalisation A Domicile) et un scanner (à 5km de Liré) - www.ch-ancenis.fr/

▪ SMUR (Service Médical d'Urgence Régional) à Ancenis.

▪ Un hôpital intercommunal au Loroux-Bottereau - www.hopital-sevre-loire.fr

▪ Le village santé Saint Joseph à Chaudron-en-Mauges - www.maison-saint-joseph.fr

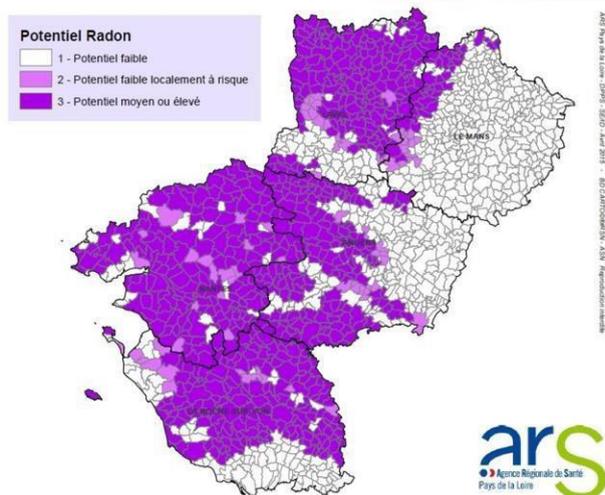
Notre territoire est éloigné des grands centres hospitaliers que sont le *CHU (Centre Hospitalier Universitaire) de Nantes* (45 km), le *CH de Cholet* (50 km) et le *CHU d'Angers* (65 km).

1.3 Dynamique territoriale

- **CLS : Contrat Local de Santé**

Le Contrat Local de Santé permet d'appuyer les dynamiques, les actions et les coordinations existantes mais également de soutenir des propositions concrètes et des projets d'avenir pour améliorer l'offre de santé du territoire et la qualité de la prise en charge proposée aux habitants.

Les élus des communes qui composent Mauges Communauté ont décidé de travailler à l'élaboration d'un CLS pour proposer une offre de santé lisible pour les habitants, adaptée aux réalités du territoire, qui encourage la coordination et la complémentarité entre les dispositifs, les acteurs, les services et les établissements.



Le Contrat local de santé est pensé comme un levier de recomposition de l'offre de santé dans un objectif de complémentarité et de coordination des acteurs conformément aux évolutions de modes de prise en charge et à la diversité de leurs modalités :

- Sur le volet de l'offre de premier recours,
- Sur le volet de l'offre sanitaire,
- Sur le volet de l'offre

médico-sociale.

Une campagne de sensibilisation auprès des habitants à la qualité de l'air intérieur et au radon est inscrite dans le Contrat local de santé. Le territoire d'Orée d'Anjou ainsi que l'ensemble de la communauté d'agglomération sont concernés par le potentiel radon.

Axe 1 : Prévention, promotion de la santé et environnement

- Fiche action n°1.1 : Animer et développer une politique de prévention de la santé au niveau de Mauges Communauté.
- Fiche action n°1.2 : Améliorer l'accès et la connaissance de l'offre sanitaire et médico-sociale du territoire.
- Fiche action n°1.3 : Développer l'offre de logements adaptés.

Axe 2 : Accès aux soins, offre de santé et projet de santé du territoire

- Fiche action n°2.4 : Définir une offre de santé dans un objectif de complémentarité et de coordination des acteurs du territoire et conformément aux évolutions des modes de prises en charge et à la diversité de leurs modalités.
- Fiche action n°2.5 : Accompagner le rôle pivot des structures d'exercice coordonné (SEC) dans la mise en œuvre d'un projet de santé de territoire.

Axe 3 : Parcours (personnes âgées, personnes en situation de handicap y compris handicap psychique, publics spécifiques)

- Fiche action n°3.6 : Repenser l'offre dans une logique de parcours.
- Fiche action n°3.7 : Décloisonner l'offre et les prises en charge dans le secteur handicap.
- Fiche action n°3.8 : S'appuyer sur les acteurs et les compétences du territoire pour développer la coordination territoriale et la formation des acteurs.

Axe 4 : Suivi et évaluation du CLS

- Fiche action n°4.9 : Assurer le suivi du CLS.

Axe 5 : Prévention et prise en charge en santé mentale

- Fiche action : RENFORCER LA PREVENTION DU SUICIDE ET DU MAL ETRE.
- Fiche action : SOUTENIR LES PERSONNES EN SOUFFRANCE PSYCHIQUE.
- Fiche action : ASSURER UNE MEILLEURE COORDINATION DES ACTEURS.
- Fiche action : FLUIDIFIER LES PARCOURS EN SANTE MENTALE.

CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Les CPTS sont une des mesures du plan de transformation du système de santé « Ma santé 2022 » qui vise à découpler et réorganiser le système de soins.

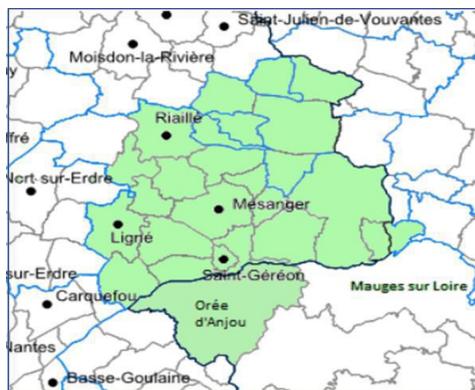
Les CPTS constituent un outil structurant de l'exercice coordonné pour les acteurs de santé qui prennent la responsabilité de s'organiser eux-mêmes afin de proposer une offre de soins adaptée aux besoins de la population de leur territoire. Ces CPTS s'organisent à l'initiative des professionnels de santé de ville, et peuvent associer progressivement d'autres acteurs de santé du territoire : établissements, services sanitaires et médico-sociaux, autres établissements et acteurs de santé dont les hôpitaux de proximité, les établissements d'hospitalisation à domicile, etc.

Les CPTS sont un mode d'organisation qui permet aux professionnels de santé de se regrouper sur un même territoire, autour d'un projet médical et médico-social commun.

L'objectif poursuivi est de faciliter le parcours de soins des patients, tout en contribuant à améliorer les conditions d'exercice des praticiens.

Le lundi 14 juin 2021 a été signé l'ACI (Accord Conventionnel Interprofessionnel), accord tripartite entre la CPTS, l'ARS et la CPAM, permettant de bénéficier d'un financement d'une durée de 5 ans afin de mettre en place les actions arrêtées par les membres de la CPTS.

Territoire de la CPTS d'Ancenis



Source : CPTS Ancenis

III. Analyse du besoin

Un premier diagnostic a été réalisé en 2013 par le biais d'entretiens effectués par la Communauté de Communes du Canton de Champtoceaux auprès de 26 professionnels de santé exerçant différentes professions, à titres individuel, collectif voire pluridisciplinaires et répartis sur les 7 communes. (*Historique de la démarche présenté en annexe 1 ; Questionnaire présenté en annexe 2*)

Les constats majeurs exprimés par les professionnels de santé sont :

CONSTATS	SUGGESTIONS en 2013
<ul style="list-style-type: none">▪ Surcharge de travail globale▪ Sentiment d'isolement▪ Trop grand nombre de patients (ce qui conduit parfois au refus de patients)	<ul style="list-style-type: none">▪ Attirer de nouveaux professionnels de santé▪ Encourager l'exercice collectif
<ul style="list-style-type: none">▪ Amplitude des horaires difficile à tenir▪ Manque de coordination globale▪ Professionnels libéraux habitués à travailler individuellement▪ Méconnaissance de l'offre de soins sur le territoire▪ Méconnaissance du champ d'activité de certains professionnels de santé	<ul style="list-style-type: none">▪ Faciliter le regroupement (physique ou non)▪ Visibilité et structuration de l'offre de soins▪ Conserver une offre de soins de proximité avec un maillage important (maxi 5km)▪ Permettre aux professionnels de santé du territoire de mieux se connaître▪ Améliorer la coordination sans l'alourdir administrativement
<ul style="list-style-type: none">▪ Charges administratives pesantes	<ul style="list-style-type: none">▪ Organisation d'un secrétariat avec délégation des charges non médicales
<ul style="list-style-type: none">▪ Prévention collective non structurée	<ul style="list-style-type: none">▪ Thématiques de prévention élaborées par les différents professionnels de santé et mises en œuvre collectivement
<ul style="list-style-type: none">▪ Logiciels différents selon les praticiens	<ul style="list-style-type: none">▪ Equipement informatique des médecins en réseau pour accès au Dossier Médical du Patient▪ Plaquette d'information regroupant l'ensemble des activités médicales et paramédicales▪ Groupes de travail interdisciplinaire

IV. Conclusion du diagnostic

Le diagnostic réalisé sur le territoire amène les professionnels de santé ainsi que les élus d'Orée d'Anjou à privilégier une structuration de l'offre de soins par la mise en place d'une Maison de Santé Pluri-professionnelle multi sites, avec 3 lieux de regroupement: Champtoceaux, Liré, et Saint-Laurent-des-Autels, qui permettent complémentarité et élargissement de l'offre de soins, et émulation entre les sites.

Ce choix garantit la proximité et le maillage du service de santé : chaque habitant du territoire est à 5 km maximum d'un site pluriprofessionnel.

L'ensemble des professionnels de santé est conscient que la taille, le coût et la remise en cause de l'organisation professionnelle sont des difficultés à ne pas sous-estimer.

Par ailleurs, les avantages du regroupement sont nombreux :

- Développement des échanges interprofessionnels.
- Meilleure gestion du dossier médical dans l'intérêt du patient.
- Élaboration du projet de soin.
- Partage des compétences et formation commune.
- Synergie du groupe.
- Accroissement de l'attractivité en exercice rural.
- Installation de nouveaux professionnels de santé.
- Meilleure gestion des vacances.
- Meilleure gestion des remplacements.
- Intégration des stagiaires.



PROJET DE SANTÉ

Objectifs poursuivis

Le projet des professionnels de santé du territoire fixe quatre objectifs majeurs :

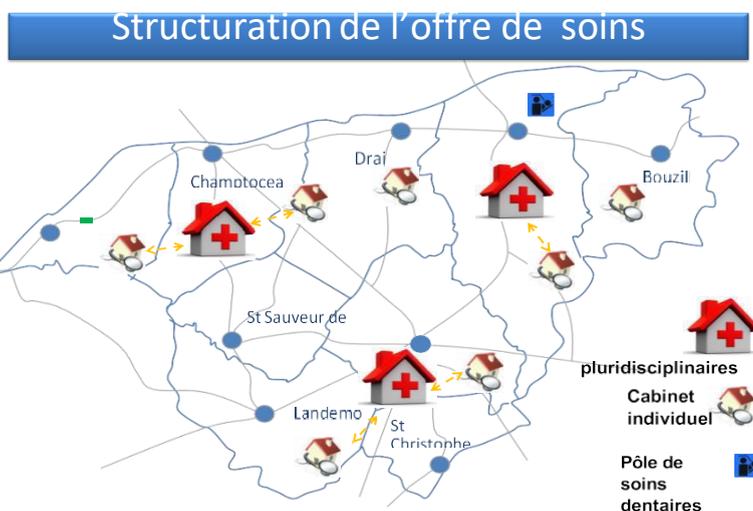
- Organiser l'offre de soins sur le territoire.
- Attirer de nouveaux praticiens.
- Développer un travail de prévention en interdisciplinarité.
- Améliorer la prise en charge des patients.

La Mairie d'Orée-d'Anjou est partie prenante dans l'élaboration de notre projet et le soutiendra financièrement selon ses moyens.

1. Accès aux soins

1.1 Organisation territoriale

Le projet de santé Orée d'Anjou se structure autour d'une Maison de santé. Elle intègre trois sites pluri-professionnels (Champtoceaux, Liré, Saint-Laurent-des-Autels), quatre pharmacies, un pôle de soins dentaires et un certain nombre de professionnels exerçant en cabinet individuel ou collectif.



La mise en place de cette maison de santé multi-sites permettra à tout habitant du territoire d'être situé à **5 kilomètres maximum d'un site pluri-professionnel**.

1.2 Amplitudes horaires d'ouverture

Actuellement : D'une manière générale, les professionnels de santé apportent une réponse du lundi 8h au vendredi 20h. Réponse = disponibilité pour une consultation OU renvoi vers un(e) confrère (message sur répondeur par exemple).

Horaires d'un certain nombre de professionnels de santé :

<p><u>Liré :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Cabinet dentaire : 8h-20h du lundi au vendredi + samedi 8h-13h- Infirmière : 6h à 22h et si besoin la nuit pour prise en charge en urgence.- Pharmacie : 9h-12h et 14h-19h du lundi au vendredi + samedi matin <p><u>Champtoceaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Médecins : 8h-20h du lundi au vendredi- Kinésithérapeute : 8h-20h du lundi au vendredi- Podologue : 9h - 19h les lundis, jeudis et vendredis + mercredi matin- Pharmacie : 9h-12h30 et 14h-19h du lundi au samedi	<p><u>Saint-Laurent-des-Autels :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Médecin : 8h-12h30 et 14h-19h30 du lundi au vendredi- Infirmières: tous les jours, prise en charge des urgences- Podologue : 9h-19h du lundi au vendredi + samedi matin (sauf jeudi après-midi)- Pharmacie : 9h-12h30 et 14h30-19h15 du lundi au vendredi + samedi matin
---	--

A venir : Les professionnels de santé souhaitent continuer à apporter une réponse du lundi 8h au vendredi 20h, notamment au sein des sites pluri-professionnels. Attention, il faut bien distinguer la présence des soignants et les horaires d'ouverture du secrétariat.

1.3 Soins non programmés

La **continuité des soins** englobe l'organisation des remplacements et des temps de présence (congés), l'organisation de la prise en charge des soins non programmés pendant les heures d'ouverture (urgences médicales, dentaires) mais il convient également de s'interroger sur le développement de l'attractivité de l'exercice pour les jeunes professionnels de santé (maîtrise de stage, nouveaux statuts de jeunes collaborateurs).

La **permanence des soins** concerne les dispositifs – tant formels qu'informels – mis en place tels que les dispositifs de gardes, afin d'assurer une continuité des soins en dehors des heures d'ouverture des cabinets.

CE QUI EST EN PLACE	PISTES D'AMÉLIORATION
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en charge des urgences assurées : <ul style="list-style-type: none"> - Le 15 régule la Maison médicale de garde et les Urgences - Le 18 - Le 32 37 : Garde des pharmaciens - Garde des dentistes : 02.41.87.22.53 (dimanche de 9h-12h) - Les infirmières organisent leur permanence entre-elles ▪ Certaines professions ne nécessitent pas de garde car il n'y a pas d'urgences (podologues, ostéopathes, orthophonistes...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communiquer sur la notion d'urgence, souvent mal interprétée par les patients ▪ Communiquer sur les services de garde en place : document récapitulatif à l'échelle de la commune. ▪ Planning des permanences de garde de toutes les professions médicales accessibles par tous les professionnels et mis à jour par chaque corporation ▪ Mise en place d'une commission afin de coordonner les actions (mise à jour du listing, réalisation et mis à jour du document récapitulatif des services de gardes, mise en place de solution en cas de manque de disponibilité des professionnels pour le service de garde et pour permettre des amplitudes horaires d'ouverture optimum...)

Action : Les professionnels de santé ont travaillé avec la Mairie d'Orée-d'Anjou à l'élaboration d'un document récapitulatif de l'offre de soins répartie sur le territoire. Ce document est destiné à la population et il intègre les numéros d'urgence à connaître ainsi que conseils sur les éléments à fournir par une personne qui utilise un numéro d'urgence. Ce document vise également à communiquer sur la notion d'urgence, souvent mal interprétée par les patients.

Un référencement des professionnels existe sur le site internet de la commune Orée-d'Anjou : <https://www.oreedanjou.fr/professionnels-de-sante/>

Un travail est en cours entre les professionnels de santé et la Mairie afin de mettre à jour le document récapitulatif et le référencement sur le site internet. Une réflexion est menée afin de permettre une mise à jour plus fréquente et plus facile.

1.4 Engagement des professionnels de santé

L'adhésion au projet professionnel se fait par la signature d'une **charte de fonctionnement**. Celle-ci formalise l'engagement des professionnels de santé exerçant à ce jour sur le territoire d'Orée- d'Anjou ainsi que les futurs professionnels désirant s'installer sur le territoire et qui souhaitent :

- S'investir dans le Projet de Santé et poursuivre les objectifs énoncés ci-dessus
- Mettre en place des actions d'éducation et de prévention et bénéficier des nouveaux modes de rémunérations.

(Charte de fonctionnement et Liste des signataires au 11 Janvier 2016 présentées en annexe 3)

A cette charte s'ajoute un règlement intérieur propre à chaque site pluri-professionnel. L'article 1^{er} du règlement intérieur stipule que **la signature de la charte est obligatoire pour tout professionnel de santé souhaitant exercer un soin d'un site de santé pluri-professionnel.**

Par ailleurs, les professionnels de santé signeront et afficheront la **Charte du patient** dans leurs cabinets.

(Charte du patient présentée en annexe 5)

11. Travail en équipe

2.1 Coopération interne

La **coopération INTERNE** regroupe les échanges entre professionnels de santé (généralistes, spécialistes) mais également les staffs interprofessionnels permettant le développement des protocoles pluridisciplinaires.

<i>CE QUI EST EN PLACE</i>	<i>PISTES D'AMÉLIORATION</i>
<ul style="list-style-type: none">▪ Echanges informels spontanés entre les différents intervenants auprès d'un patient (médecin, infirmière, pharmacien, kinésithérapeute, SSIAD, ADMR, assistante sociale, etc.)▪ Exercice isolé▪ Méconnaissance du rôle des autres professions médicales et des spécificités ou spécialités de certains professionnels▪ Formations proposées par les hôpitaux et les cliniques	<ul style="list-style-type: none">▪ Soirées interprofessionnelles autour d'une pathologie▪ Elaboration en commun de protocoles de soins▪ Temps de concertation▪ Partage des connaissances▪ Contrat Local de Santé à l'échelle des Mauges▪ Mise en place d'action en concertation avec les services de la mairie (centre social Rives de Loire, CCAS orée-d'Anjou...) à destination de la population

- [Actions menées jusqu'en 2020 :](#)

- A. Réunions de formation pluri professionnelles

- Les professionnels de santé de l'APSOA se sont répartis en groupe en fonction de différentes thématiques. Ils ont ensuite préparé une soirée à destination des professionnels de l'APSOA pour présenter leurs travaux. Les thèmes abordés : vaccinations, micronutrition, addictions, lombalgies, prise en charge de la personne dépendante.

- Ces soirées ont aussi permis aux professionnels d'Orée d'Anjou de mieux se connaître.
- Des intervenants extérieurs ont été invités : CHU Angers, CSAPA, MAIA, ADMR,...
- En 2016, une fiche de sortie d'hospitalisation a été élaborée. (Travail présenté en annexe 7)

La mise en place des groupes de travail autour de thématiques de prévention démontre l'investissement des professionnels de santé dans le cadre d'une meilleure coopération pluri-professionnelle. Ces soirées ont bien fonctionné jusqu'en 2020, mais le changement d'équipe (départ à la retraite, démission du président) et la crise sanitaire ont stoppé cette dynamique.

Une fois ces difficultés passées, une nouvelle équipe s'est constituée ce qui a permis de relancer les projets. En 2021, de nouvelles thématiques ont été choisies (parentalité, sport-santé) avec pour objectif de développer des actions à destination des professionnels et de la population (soirée débat, affiches...)

Cela a abouti à la création de la SISA de l'Orée d'Anjou le mercredi 29 septembre 2021

▪ **Protocole pluri- professionnel :**

En 2021, un groupe de travail a été mis en place afin de réfléchir autour du dépistage et la prise en charge précoces des plagiocéphalies de la naissance à 6 mois, face à l'augmentation du nombre de cas.

En effet depuis les années 90, il est recommandé de coucher les nourrissons sur le dos pour dormir. Cette mesure a permis de faire chuter de 76% selon HAS, l'incidence de la Mort Subite du Nourrisson (MSN).

Parallèlement, il a été constaté une augmentation du nombre de plagiocéphalies et autres déformations du crâne du nourrisson. Ceci a fait évoluer la reconnaissance de la prise en charge de la plagiocéphalie par l'HAS. Cette avancée récente explique le fait que cette pathologie soit méconnue des professionnels. De plus elle n'est pas mentionnée dans le carnet de santé, qui diffuse de nombreux conseils aux parents. Ceux-ci sont pourtant inquiets de ces déformations (cf. : conseils aux parents de l'HAS)

Selon les recommandations de l'HAS, un dépistage précoce, une surveillance, quelques consignes à respecter, une prise en charge adaptée devraient pouvoir faire chuter le nombre de déformations crâniennes.

Il est important de réaliser une prévention précoce et systématique avant 6 mois. En effet avant cet âge les os du crâne du nourrisson sont malléables. Ainsi les déformations diagnostiquées et prises en charge avant 6 mois ont plus de chance d'aboutir sans séquelles pour l'enfant.

○ **Actions à mener :**

Un groupe constitué de 2 MK, 2 ostéopathes, une infirmière puéricultrice, une sage-femme, une podologue, a procédé à des recherches documentaires, et diffusé un questionnaire auprès des professionnels.

Il travaille actuellement sur des fiches à destination des professionnels et des parents. Une recherche de partenariat avec la maternité, les PMI, le RAM, la CPTS est menée afin de diffuser ces outils de communication à toute la population.

Une soirée sera organisée avec les professionnels fin 2021, pour présenter le protocole, l'amender et le valider. Temps d'échanges et de conseils seront aussi prévus pour les partenaires et la population.

2.2 Coopération externe

La **coopération EXTERNE** illustre les échanges et partenariats mis en place entre les professionnels de santé et les autres acteurs de la santé et du médico-social (CLIC, CCAS, ADMR, SSIAD, HAD, milieu associatif, réseau de soins,...)

CE QUI EST EN PLACE	PISTES D'AMÉLIORATION
<ul style="list-style-type: none">▪ Echanges informels avec le SSIAD et l'ADMR	<ul style="list-style-type: none">▪ Une collaboration plus structurée▪ Présentation par les professionnels du rôle de chacune de ses structures et des limites de prise en charge par chacun des intervenants.▪ Mise en place d'un poste de coordination qui permettra une meilleure communication entre les professionnels de santé et les autres acteurs de la santé et du médico-social.▪ Inclure les autres acteurs de la santé et du médico-social dans la mise en place des actions de prévention portées par les professionnels de santé.

Action : Les professionnels de santé souhaitent organiser des temps d'échanges réguliers avec les acteurs du monde médico-social du territoire afin d'améliorer la connaissance des compétences de chacun et de permettre une pleine utilisation de celles-ci. Grâce à cette connaissance et ce partenariat, des actions communes qui touchent des problématiques rencontrées par les professionnels de santé et par les autres acteurs de santé et médico-social, pourront être mises en place. Des rencontres sont prévues avec le centre social Rives de Loire et le CCAS.

2.3 Poste de coordination :

Courant 2019, l'APSOA a mis en avant la nécessité qu'un poste de coordination soit créé. Françoise Courtet, sage-femme à Saint Laurent des Autels, a été choisie pour cette fonction.

Elle a permis de garder du lien au sein de l'APSOA durant l'année 2020 qui fut marqué par plusieurs événements majeurs (Covid, départ du président de l'APSOA...)

Elle a participé régulièrement aux formations courtes de l'APMSL, fait partie du réseau des coordinateurs 49 Sud, a intégré la formation des coordinateurs en mars 2021.

En 2020, elle a été rémunérée a posteriori, pour les heures consacrées à la coordination.

Les membres de la SISA ont acté lors de l'AG les contours du poste de coordination (nombre d'heures, rémunération...).

Une lettre de confirmation de collaboration et une fiche de poste sont en cours.

La coordination est en cours avec les partenaires extérieurs identifiés :

- **Avec le centre socio culturel** : groupe parentalité : rencontre prévue en octobre en vue d'une collaboration, participation d'une psychologue (Gaele Brouard) et de la sophrologue (Sophie Abbate) de St Laurent à l'animation des ateliers Sommeil du Centre Socio-culturel, participation de la coordination aux rencontres pluri professionnelles du CSC, diffusion et affichage des documents du CSC , concernant la santé.
- **Avec la commune d'orée d'Anjou** : co-rédaction du projet de santé 2021. En 2022 : rencontres régulières avec la coordinatrice Santé Autonomie pour mettre à jour le site de la commune concernant les professionnels de santé, et pour étoffer nos actions visant à recruter de nouveaux professionnels. Information des avancées des groupes de travail Parentalité et Activité Physique Adaptée. Les partenariats possibles concernant ces thématiques restent à définir.
- **CPTS Bassin d'Ancenis** : participation au groupe actions de prévention.
- Invitation et participation du **CLS** à notre soirée Activité Physique Adaptée

2.4 Santé publique - Education et prévention

Le thème de la **santé publique** regroupe ici les actions d'éducation et de prévention, le recueil épidémiologique, veille sanitaire ou encore la mise en place de séances d'éducation thérapeutique (ETP).

CE QUI EST EN PLACE	PISTES D'AMÉLIORATION
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévention intégrée à la pratique quotidienne : M'T dents, dépistage du cancer colorectal par exemple proposés par les caisses d'assurances maladies. ▪ Education thérapeutique au cours de consultations ou au travers des entretiens pharmaceutiques (AVK, Asthme). ▪ Prévention par les acteurs sociaux locaux (ex : les Amis de la Santé) ▪ D'autres réseaux sur Angers (Réseau Diabète, Réseau Respecticoeur) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Politique locale de prévention selon les grands axes prioritaires fixés par l'ARS, Contrat Local de Santé à l'échelle des Mauges ▪ Action locale en lien avec les campagnes nationales (exemple : journée dépistage Diabète) ▪ Mise en place d'actions locales en lien avec les réseaux de soins. ▪ Partage des connaissances interprofessionnelles. ▪ Journées d'éducation et de prévention dédiées aux thématiques des groupes de travail

Les professionnels de santé du territoire sont engagés au sein de groupes de travail qui élaborent des protocoles de soins pluri-professionnels sur les thématiques énoncées ci-après.

- **LA POSTURE (Les différentes approches pieds, bassin, dents, ...)**

Deux pédicure-podologues, un kinésithérapeute, une ostéopathe, une dentiste et une sage-femme avaient constaté ensemble qu'un certain nombre de pathologies étaient liés à des problèmes de posture. Cette thématique a été retenue en 2016.

Objectif : Communiquer auprès du public sur la thématique de la posture, et plus particulièrement sur les signes d'alerte chez l'enfant et la conduite à tenir.

Actions :

- Elaboration d'une *fiche de signes d'alerte chez l'enfant (trois tranches d'âges) et de la conduite à tenir. (Travail présenté en annexe 6).*
- Mise en place d'une journée d'éducation auprès des parents.

- **RETOUR A DOMICILE après une hospitalisation**

Elaboration d'une *fiche « Sortie d'hospitalisation » avec le concours de deux médecins, trois infirmières, un pharmacien, une orthophoniste et une diététicienne. (Travail présenté en annexe 7)*

- **VACCINATION, Trousse de médicament du voyageur**

Objectifs : Améliorer la couverture vaccinale de la population ; Permettre au médecin traitant un meilleur suivi des vaccinations.

Actions :

- Mise en place d'un protocole sur la vaccination en adéquation avec le calendrier vaccinal avec les professionnels de santé ;
- Définition d'un plan de communication vers le public sur la vaccination.

(Travail présenté en annexe 8)

- **PREVENTION en milieu festif (Alcool, Drogue, Préservatif, ...)**

Travail réalisé avec le concours de deux médecins, une infirmière et une psychologue. Une soirée de présentation a eu lieu en février 2020.

- **SPORT-SANTE**

Un groupe de travail de 9 personnes (médecin, MK, infirmière, podologue, sage-femme, ostéopathe) s'est constitué.

En effet, de nombreuses études montrent l'intérêt de l'activité physique pour améliorer l'état de santé, ou prévenir la maladie. Les professionnels de santé demandent fréquemment à leurs patients d'augmenter leur activité physique, sans que ce conseil soit suivi durablement. Comment permettre à une personne éloignée du sport, de retrouver du plaisir à bouger, en sécurité, grâce à une activité physique adaptée ?

- **Ce qui a été réalisé** : Participation à une conférence en visio : En Santé par le sport le 14 juin 2021, et organisation d'une réunion le 1er juillet, animée par Sport pour Tous 49, avec invitation des acteurs locaux concernés : commune, centre socio culturel, coachs sportifs, clubs, salles de sport, pour une action commune.
- **Actions à mener** :
 - Recensement des possibilités d'activités physiques à Orée d'Anjou.
 - Diffusion auprès des professionnels de santé.
 - Mise en place d'actions communes entre les professionnels de santé et les partenaires identifiés (soirée-débat, affiche, actions dans les associations sportives...)
 - Rencontre des responsables de clubs afin qu'ils puissent proposer de nouvelles activités.
 - Recueil d'informations sur les maisons santé sport, la labellisation sport santé, les différentes options pour créer une dynamique locale.
 - Après s'être assurés de l'offre d'activité physique adaptée (APA) par des professionnels formés, information des médecins sur les prescriptions possibles d'APA.

- **SOUTIEN A LA PARENTALITE**

Ce groupe de travail est constitué de 7 professionnels : infirmière puéricultrice, psychologues, MK, pharmacienne, ostéopathes.

Certains professionnels dans la continuité de la réalisation du protocole ont souhaité porter des actions autour de la parentalité.

En effet devant le constat de l'afflux d'informations données aux parents (sur les matériels depuériculture, les écrans, les petits bobos, la motricité...), il est observé une augmentation des inquiétudes de ceux-ci.

Il a été défini que la parentalité pouvait toucher des actions sur la tranche d'âge 0 à 18 ans. Il a ensuite mis en place des sous catégories : 0/18 mois, 18 mois/3 ans, 3/6 ans, 6/11 ans, 11/18ans.

La réflexion s'est portée pour commencer sur des actions de la tranche d'âge 0/18 mois.

Les objectifs sont de proposer des actions à destination des professionnels et de la population afin de répondre aux inquiétudes des parents.

Un contact a été établi avec Maud CESBRON, chargée de mission à la Fédération des centres sociaux et Bernadette GOHIER, responsable Parentalité à la Caf. Une rencontre est prévue le 25 octobre 2021.

Il est prévu de :

- Recenser les actions déjà mises en place sur le territoire par les professionnels.
- Recenser les actions déjà mises en place par des partenaires (Mairie, associations, Mauges communauté, MAM...).
- Voir ce qui a été mis en place par le passé et qui n'est plus actif. Deux associations (Petits petons à Orée d'Anjou et Parent'Aise à Ancenis), créées dans les années 2010, par des sages-femmes et des parents, ont cessé leurs activités, en 2019, par épuisement des bénévoles.
- Recenser les besoins des professionnels de santé sur les questions de parentalité.
- Recenser les besoins des partenaires et population sur les questions de parentalité.

Mettre en place des actions en 2022 à destination des professionnels et de la population (soirée, affiches, flyers, vidéos...)

- REFLEXION AVEC LES PHARMACIENS AUTOUR DE LA PRISE EN CHARGE MEDICAMENTEUSE

La requête a été transmise aux pharmaciens par mail et en Assemblée Générale et n'a pas donné lieu à une réponse ou à des commentaires. La coordination proposera une rencontre en 2022, pour déterminer ce que pourraient être les axes de réflexion et de travail.

2.5 Accueil d'étudiants stagiaires

L'accueil et la formation des stagiaires facilite le **recrutement de professionnels**. Les maîtres de stage (pour les internes, étudiants écoles professionnelles) sont : Dr Chaillou (médecin), le cabinet de kinésithérapie de Liré, le cabinet dentaire de Liré, les cabinets infirmiers de Liré, Drain, Bouzillé et Champtoceaux.

Les pharmaciens aimeraient dans l'avenir, accueillir des étudiants et envisagent de se former au tutorat.

La plupart des professionnels accueillent des stagiaires découverte des collègues.

2.6 Consultations avancées de spécialistes

Le Site d'Ancenis accueille un certain nombre de spécialistes, ce qui ne semble pas être la vocation de la Maison de santé multi-sites d'Orée-d'Anjou à l'heure actuelle. Néanmoins les éventuelles opportunités de mise en place de consultations avancées sur le territoire seront nécessairement étudiées.

2.7 Formations

Le thème de la **formation** est, dans une première partie, propre à chaque profession. Cependant, le Projet de Santé Orée d'Anjou laissera la possibilité aux professionnels de tirer parti du travail Education et prévention, et ce, de manière pluri professionnelle.

CE QUI EST EN PLACE	PISTES D'AMÉLIORATION
<ul style="list-style-type: none">▪ Formation continue au sein de chaque profession▪ Formation des stagiaires étudiants : Médecins, Infirmières, Dentistes,	<ul style="list-style-type: none">▪ Mise en place de formations interdisciplinaires▪ Tirer parti des protocoles de soins pluri-professionnels

D'un point de vue matériel, les professionnels de santé et les élus du territoire s'accordent sur la non-nécessité de réserver une salle pour l'accueil de formation au sein de la Maison de santé (trop peu d'utilisation). L'utilisation des salles préexistantes dans les communes sera privilégiée pour l'accueil de formations.

III. *Système d'Information Partagé labellisé*

Les professionnels de santé souhaitent mettre en place un réseau (ou « intranet ») permettant de partager certaines données des patients, dans le cadre d'une prise en charge pluri professionnelle. Ils savent que plusieurs systèmes existent : Chorus, Weda, Acteur...

Ils sollicitent l'aide de l'ARS pour les soutenir financièrement et pour les aider à trouver la solution la plus adéquate. Les trois sites pluri-professionnels de la Maison de santé dispose chacun d'une connexion internet haut-débit installée en réseau.

Un contact est à prévoir avec Mr Pierre Thibault, chef de projet e-santé.

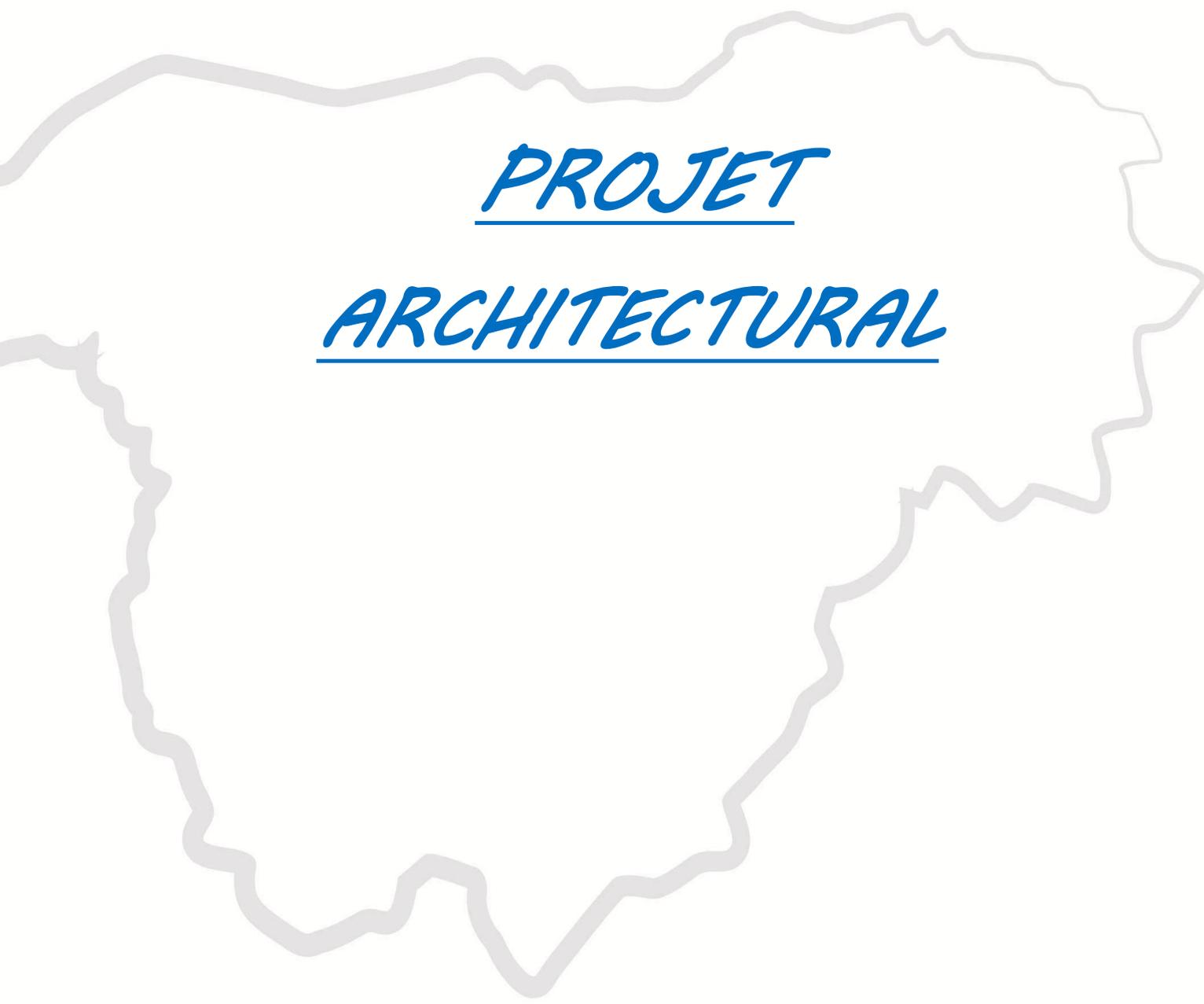
Une fois l'accompagnement mis en place, une présentation du dispositif sera réalisé puis un recensement des attentes, contraintes et besoins des professionnels. L'objectif étant une adhésion d'une large majorité des professionnels concernés par le système d'information pluriprofessionnel. (Professionnels faisant partie de la SISA)

D'autre part, comme indiqué dans le chapitre « *Santé Publique - Education et Prévention* », les professionnels de santé se réunissent dans le but d'élaborer des protocoles de soins pluri-professionnels destinés à l'ensemble des praticiens exerçant sur le territoire.

Une commission sera mise en place afin d'organiser la coordination, la réflexion et la mise en place du **Système d'Information Partagé labellisé.**

Les professionnels de santé s'accordent sur ce calendrier prévisionnel :

- 1er trimestre 2022 : identification des PS et formation d'un groupe de travail, prise de contact avec Mr Pierre Thibault, chef de projet e-santé, demande de retour d'expérience à l'APSTEL.
- 2ème trimestre : présentation des différentes possibilités et outils aux PS.
- Fin 2022 : choix et mise en œuvre.



PROJET

ARCHITECTURAL

Le projet architectural constitué par la construction de 2 maisons de santé s'est achevé le 1er juillet 2020, avec l'ouverture du site de St Laurent des Autels, 3 ans après celui de Liré (qui a ouvert le 17 novembre 2017). La maison de santé de Champtoceaux est passée à une gestion publique depuis 2021. Le regroupement facilite les échanges pluri professionnels, et, potentiellement, le recrutement, même si des locaux restent encore vacants.



Maison de santé de Champtoceaux



Maison de santé de Liré



Maison de santé de Saint-Laurent-Des-Autels



ANNEXES

Annexe 1 : Historique de la démarche

La réflexion a été initiée lors d'une réunion le 10 Juillet 2013 à laquelle l'ensemble des professionnels de santé ainsi que l'ensemble des maires du territoire intercommunal étaient invités à participer. Différents acteurs du monde de la santé ont participé à l'animation de cette réunion afin de mener à bien cette démarche :

- Mme Annie DENOU, Déléguée territoriale de l'Agence Régionale de Santé,
- Mrs Jacques DUBIN, Alain MILLIOT et Gérard CHEVILLARD, Président, Responsable et Responsable adjoint de la permanence des soins au Conseil de l'Ordre des Médecins du Maine-et-Loire.

Ces acteurs sont intervenus **en faveur du regroupement des professionnels de santé**, au même titre que Mme Eliane BOVE, Présidente de l'association des professionnels de santé du territoire de Montrevault Communauté et Mme Françoise PAGERIT, Maire de Chaudron-en-Mauges, venues partager leur expérience à travers la présentation du pôle de santé multi-sites de Montrevault Communauté.

Cette première réunion a débouché sur une volonté commune de la part des professionnels de santé et des élus du territoire de constituer un état des lieux en matière d'offre de soins.

Ce diagnostic a permis de mettre en lumière deux constats majeurs lors de sa présentation le 17 Septembre 2013 :

- Les professionnels de santé connaissent des **difficultés d'exercice croissantes** (surcharge de travail, trop de patients)
- et un **exercice isolé et cloisonné** (manque de coordination des soins, manque de coopérations entre professions).

Une fois ce diagnostic validé, professionnels de santé et élus ont souhaité se faire représenter pour travailler sur le contenu du Projet de Santé Intercommunal.

- **L'Association des professionnels de santé** de la Communauté de Communes du Canton de Champtoceaux a ainsi été créée : tous les professionnels de santé du territoire en sont membres de droit et un Conseil d'Administration composé de douze professionnels (représentatifs de la cohorte et élus par les membres de l'association) s'est constituée. L'association est présidée par Mme Geneviève Paré, chirurgien-dentiste à Liré.
- **Les élus** sont représentés par les membres de la commission intercommunale « Solidarités ».

Le début de l'année 2014 a permis au Conseil d'Administration de l'association de travailler sur des éléments du projet de santé proposés par l'Union Régionale des Professionnels de Santé, lors de la réunion du 12 Décembre 2013 intitulée : « Pôles et maisons de santé pluri-professionnels, organisation de la santé sur nos territoires : les conditions du succès ».

Professionnels de santé et élus sont arrivés à une conclusion commune : la nécessité d'élaborer un **Projet de Santé Intercommunal**. Il prend en compte l'offre de soins et les dispositifs existants sur le territoire, et a pour objectif de mettre en place un certain nombre d'actions concrètes.

Le Projet de Santé Intercommunal repose d'autre part sur une organisation territoriale cohérente avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Mauges à travers une Maison de santé multi-sites et trois sites pluri-professionnels basés à :

- Champtoceaux ;
- Liré ;
- Saint-Laurent-des-Autels.

En parallèle de cette réflexion, deux rencontres ont eu lieu entre élus, techniciens et professionnels de santé des Communautés de Communes du Canton de Champtoceaux, de Saint-Florent-le-Vieil et du Pays d'Ancenis afin d'échanger sur leurs démarches similaires. L'hôpital d'Ancenis a également été associé à cette réflexion par le biais de son directeur Mr Patrick GIRAUD.

Suite aux échéances électorales de Mars 2014, la Communauté de Communes du Canton de Champtoceaux a renouvelé son soutien au projet des professionnels de santé à travers la mise en place d'une commission d'élus spécifiquement dédiée au Projet de Santé Intercommunal.

L'année 2015 aura été marquée par plusieurs coups « d'accélérateur ». Le Conseil d'Administration de l'Association a lancé l'élaboration du volet « **Prévention** » du projet de santé intercommunal lors d'une réunion le 03 Février 2015, permettant ainsi à une première moitié de professionnels de santé de s'inscrire dans des groupes d'élaboration de protocoles de soins pluri-professionnels.

D'autre part, les professionnels de santé des sites de Liré et Saint-Laurent-des-Autels se réunissent régulièrement avec les services de la Communauté de Communes afin de concevoir les **maisons de santé pluri-professionnelles** qui devraient voir le jour en 2016 et 2017. L'équipe de Champtoceaux a initié une démarche similaire à la fin de l'année 2015 pour mettre en place une extension de la maison médicale pluri-professionnelle préexistante.

Le 1^{er} Janvier 2016, la Communauté de Communes du Canton de Champtoceaux se transforme en Commune Nouvelle Orée d'Anjou. **Le Projet de Santé Orée d'Anjou** est validé par les professionnels du territoire lors de l'Assemblée Générale de **l'Association des professionnels de santé Orée d'Anjou**, le 11 Janvier 2016.

Les élus d'Orée d'Anjou réaffirment leur soutien en délibérant en faveur du Projet de Santé et du financement de la construction des sites pluri-professionnels, le 12 Janvier 2016.

Annexe 2 : Guide d'entretien Diagnostic 2013

Ce guide présente les différents thèmes abordés lors des entretiens réalisés auprès des professionnels de santé de la Communauté de Communes du Canton de Champtoceaux. Sont présentés ici les questions principales ainsi que les sous-thèmes abordés.

Thème I : Acteur interrogé

Exercez-vous à titre individuel ou en groupe ? Pluridisciplinaires ?

Envisagez-vous de cesser votre activité libérale dans les 5 ans à venir ?

Si oui, y'a-t-il des démarches entreprises pour la succession ?

Auriez-vous des pistes à nous suggérer pour faciliter l'installation de nouveaux professionnels ?

Point de vue sur le regroupement des professionnels de santé, les maisons de santé pluridisciplinaires

Thème II : Exercice de la profession

Quelles sont les difficultés particulières liées à l'exercice de votre profession ?

Surcharges travail, difficultés de remplacement, ...

Avez-vous des pistes d'actions pour y remédier ?

Thème III : Constat sur la coordination des acteurs de la santé

Travaillez-vous en réseau ou de manière coordonnée avec d'autres acteurs de la santé ?

Coordination au sein de la profession, avec libéraux, avec établissements

Y'a-t-il des problèmes de coordination en particulier, avec tels acteurs et/ou entre tels acteurs ?

Défaut de communication, manque d'outils communs de transmission, manque d'information sur l'activité de chacun, ...

Point de vue sur le dossier médical unique

Thème IV : Utilisation de services extérieurs / compétences extérieures

Concernant l'activité des réseaux de soins et associations d'usagers qui agissent notamment sur le territoire intercommunal, estimez-vous qu'il y a un manque, une suffisance ou une insuffisance d'informations ?

Utilisation de ces organismes, informations aux patients.

En matière de prévention, quels sont selon vous les moyens d'action à privilégier ?

Thème V : Réflexion sur les perspectives

Quel rôle la Communauté de Communes peut-elle avoir en matière d'accès aux soins ?

Comment percevez-vous cette volonté d'élaborer un Projet Territorial de Santé ?

Collectivité locale peut/doit apporter des solutions, collaboration nécessaire entre élus et professionnels de santé, ...

Avez-vous des attentes particulières vis-à-vis du Projet Territorial de Santé ?

Souhaiteriez-vous être impliqué dans cette démarche ? Dans quelle mesure ?

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT du PROJET de SANTE OREE D'ANJOU

Le Projet de Santé Orée-d'Anjou vise 4 objectifs principaux :

- Organiser l'offre de soins sur le territoire ;
- Attirer de nouveaux praticiens ;
- Développer un travail de prévention en interdisciplinarité ;
- Améliorer la prise en charge des patients.

Ce projet repose sur une Maison de Santé multi-sites basé à Champtoceaux, Liré et Saint-Laurent-des-Autels (sites pluri-professionnels) ainsi que des cabinets individuels ou collectifs répartis sur le territoire.

Tout professionnel de santé exerçant tout ou partie de son activité sur le territoire d'Orée d'Anjou est membre de droit de *l'Association des Professionnels de Santé d'Orée-d'Anjou*.

La charte de fonctionnement formalise l'engagement des professionnels de santé exerçant à ce jour sur le territoire ainsi que les futurs professionnels désirant s'y installer et qui souhaitent :

- s'investir dans le Projet de Santé et poursuivre les objectifs énoncés ci-dessus ;
- mettre en place des actions d'éducation et de prévention et bénéficier des nouveaux modes de rémunérations.

Article 1 - Objet

La présente charte a pour objet de définir les obligations et devoirs de chaque professionnel de santé souhaitant s'investir dans le Projet de Santé.

Chaque professionnel de santé s'engage :

- à adhérer au Projet de santé Orée d'Anjou et à sa bonne mise en œuvre ;
- à faire partie d'au moins un groupe de travail et à prendre part aux réunions du groupe afin d'élaborer des protocoles de soins pluri-professionnels.

Article 2 - Principes éthiques

Les services fournis par la Maison de santé multi-sites Orée-d'Anjou intègrent soins médicaux, sociaux, et de santé publique.

Les professionnels de santé signataires de la charte s'engagent à respecter les règles suivantes:

- Mettre le patient ou usager au centre du dispositif de soins ;
- Respecter le libre choix des usagers de soins ;
- Assurer une bonne transmission des données dans l'équipe de soins ;

- Garantir la confidentialité des informations ;
- S'engager à participer aux formations interdisciplinaires réalisées sur place ;
- S'impliquer dans les actions mises en œuvre par le collectif.

Les professionnels adhérents à cette charte expriment leur volonté d'optimiser les soins délivrés auprès des usagers.

Chaque usager a droit au respect et à la dignité quel que soient ses origines et ses conditions socio-économiques. Aucune personne ne peut faire l'objet de discrimination dans l'accès aux soins ou à la prévention.

Article 3 - Organisation des soins et coordination

Chaque intervenant professionnel conserve sa responsabilité dans son champ d'activité propre.

Les activités de santé individuelle et celles de santé communautaire sont organisées et dispensées en vue d'une synergie dans l'intérêt de la santé des personnes.

Article 4 - Gestion de l'information sanitaire et sociale

Toute personne prise en charge a droit au respect de sa vie privée et au secret des informations la concernant. Elle doit être avertie de tout travail collectif des professionnels de la maison de santé à son sujet.

Les professionnels de santé doivent garantir la confidentialité des informations.

Le partage de l'information entre professionnels est de principe, en respect du secret professionnel selon les règles de déontologie qui sont propres à chaque profession.

Il s'exerce avec l'accord du patient ou de son représentant légal.

Ce partage doit se faire dans le seul objectif d'améliorer la réponse à la demande de soins du patient.

Article 5 - Formation des professionnels

Les professionnels de santé volontaires s'engagent à suivre des formations régulières proposées par leurs organisations professionnelles respectives pour être en capacité de proposer les soins les plus adéquats aux patients en fonction des dernières données disponibles.

Ils s'engagent à se soumettre aux exigences des obligations de formation et d'évaluation lorsque celles-ci sont réglementaires dans leur profession.

Les professionnels de santé volontaires s'engagent à développer des terrains de stage pour les étudiants en formation dans leurs domaines respectifs.

Article 6 - Effets recherchés

Par le respect de cette charte, les signataires cherchent à atteindre la qualité, l'équité, la pertinence et l'efficience des soins donnés au sein de la Maison de Santé multi-sites :

La qualité par une démarche commune d'appropriation des recommandations en vigueur et par une démarche d'évaluation continue.
L'équité en assurant à chaque habitant du secteur un égal accès aux soins quelles que soient ses origines et ses conditions sociales.
La pertinence en réfléchissant avec la population aux priorités à donner à l'action commune.

Fait à, le

Signature :

Liste des signataires de la Charte de Fonctionnement actualisé de 2016 à 2021

Nom	Profession	Commune déléguée	Exerçant toujours sur Orée d'Anjou
ABBATE Sophie	Sophrologue	St Laurent des Autels	OUI
AILLERIE Mélanie	Pédicure Podologue	St Laurent des Autels	OUI
ANDRIAMISY Franklin	Pharmacien	Bouzillé	OUI
BESSE Amélie	Infirmière	St Laurent des Autels	OUI
BOEFFARD Cécile	Pédicure Podologue	Liré	OUI
BOILEVIN Alexandre	Dentiste	Liré	OUI
BORE Pierre	Pharmacien	Champtoceaux	OUI
BOUHOURS GIGON Claire	Psychologue	Liré	NON
BOUYER Anne-Sophie	Médecin	Champtoceaux	OUI
BROUARD Gaelle	Psychologue	St Laurent des Autels	OUI
BUCHER Véronique	Dentiste	Champtoceaux	OUI
BURROT Sophie	Infirmière	Liré	OUI
CAFFAREL Anne	Psychologue	Liré	OUI
CHAILLOU Estelle	Médecin	Champtoceaux	OUI
COURTET Françoise	Sage-femme	St Laurent des Autels	OUI
CUIENNET Jean-Baptiste	Kinésithérapeute	Liré	OUI
DAIRIEN Camille	Médecin	Champtoceaux	OUI
DANET Emilie	Ostéopathe	Landemont	OUI
DELANOE Lucie	Pharmacien	St Laurent des Autels	OUI
DUBY Vincent	Kinésithérapeute	St Laurent des Autels	NON
EVANNO Charles	Dentiste	Liré	NON

EVIN Laurène	Kinésithérapeute	Liré	OUI
FERON Bérengère	Medecin	La Varenne	OUI
FERY Guillaume	Kinésithérapeute	La Varenne	OUI
GEAY- BROCHET Catherine	Sage-femme	St Laurent des Autels	OUI
GOLHEN Emmanuelle	Dentiste	Liré	OUI
GUILBAUD Nadège	Infirmière	Champtoceaux	OUI
HORCHIDAN Diana	Médecin	Liré	NON
LANDAIS Romain	Kinésithérapeute	Liré	OUI
LANG Stéphanie	Infirmière	St Laurent des Autels	OUI
LAUVRAY Benjamin	Ostéopathe	La Varenne	OUI
LECLAIR Pascale	Infirmière	St Laurent des Autels	OUI
LECOMTE Franck	Kinésithérapeute	Champtoceaux	OUI
LE HECHO Hélène	Dentiste	Liré	OUI
LENGLET Sandrine	Pédicure- Podologue	Champtoceaux	OUI
LEVOYER Marine	Ostéopathe	Bouzillé	OUI
MANNING WEST Elizabeth	Kinésithérapeute	Liré	OUI
MELKA Laurie	Psychologue	St Laurent des Autels	OUI
MENARD Anne	Infirmière	St Laurent des Autels	OUI
MESERETTE Anne-Sophie	Ostéopathe	Champtoceaux	OUI
MONTAGNER Jérôme	Infirmier	Liré	OUI
MOREAU Aurélie	Pharmacienne	Liré	OUI
PARE Geneviève	Dentiste	Liré	OUI

POULAILLEAU Cindy	Kinésithérapeute	Liré	OUI
PRIOUZEAU Luc	Pharmacien	St Laurent des Autels	OUI
ROUDIÈRE Stéphanie	Dentiste	Liré	OUI
ROUZET- BENTH Hélène	Médecin	Champtoceaux	OUI
SAGRISTA Corinne	Médecin	St Laurent des Autels	OUI
SEGUIN Bernard	Médecin	Champtoceaux	OUI
SEJOURNE Corinne	Ostéopathe	St Laurent des Autels- Liré	OUI
SOURICE Béatrice	Infirmière	La Varenne	OUI
TESSIER Marie- Andrée	Infirmière	St Laurent des Autels	NON
THOREL Myriam	Infirmière	Champtoceaux	NON
TOUBLANC Mathilde	Infirmière	Drain	OUI
VIGUIER Nadia	Pharmacienne	Liré	OUI
VINCENT Guy	Médecin	St Laurent des Autels	OUI

« Association des Professionnels de Santé Orée d'Anjou »

STATUTS au 11 Janvier 2016

Art. 1 - Constitution

Est constituée, conformément à la loi du 1er Juillet 1901 et du décret du 16 Août 1901 entre tous ceux qui adhéreront aux présents statuts et seront régulièrement admis, une Association ayant pour dénomination : " *Association des professionnels de santé Orée d'Anjou*".

Art. 2 - Objet

L'objet de l'association est de participer à la rédaction et au suivi du Projet de Santé Orée d'Anjou, bâti notamment autour des objectifs suivants :

- de contribuer à l'organisation de l'aménagement sanitaire et social sur le territoire communal ;
- de contribuer à l'organisation de l'accès aux soins de premiers recours et à la prévention de la population sur ce territoire ;
- d'organiser des actions de santé publique et de prévention ;
- de contribuer à la coordination et coopération entre les professionnels de santé du territoire communal et des territoires limitrophes.

Cette association peut adhérer à des structures départementales, régionales, ou nationales.

Art. 3 - Siège social

Le siège social de l'association est la Mairie d'Orée d'Anjou, situé au 13 Rue Marguerite de Clisson, Champtoceaux, 49270 OREE D'ANJOU.

Il peut être transféré dans tout autre lieu par simple décision du Conseil d'Administration.

Art. 4 - Durée

La durée de l'Association est illimitée.

Art. 5 - Membres

Sont membres de droit, tous les professionnels de santé reconnus par le code de la santé publique :

- qui exercent ou ont exercé tout ou partie de leur activité sur le territoire de l'Orée d'Anjou ;
- qui ont formalisé leur adhésion annuelle à l'occasion de l'Assemblée Générale.

Art. 6 - Cotisation

L'adhésion à l'association est gratuite.

Art. 7 - Perte de la qualité de membre

La qualité de membre peut se perdre par la démission, le décès ou l'exclusion, celle-ci étant prononcée par le Conseil d'Administration en cas de faute.

Art. 8 - Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale se compose de l'ensemble des membres ayant adhéré à l'association. L'Assemblée Générale se réunit chaque année.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour figure sur les convocations.

Le président, assisté des membres du conseil, préside l'assemblée et expose la situation morale ou l'activité de l'association.

Ne peuvent être abordés que les points inscrits à l'ordre du jour.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au renouvellement des membres sortants.

Toutes les délibérations sont prises à main levée, excepté l'élection des membres du conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés et elles s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés.

Art. 9 - Assemblée Générale Extraordinaire

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les modalités prévues aux présents statuts et uniquement pour modification des statuts ou la dissolution ou pour des actes portant sur des immeubles.

Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire. Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents (ou des suffrages exprimés).

Art. 10 - Conseil d'Administration

Il est composé de 10 à 15 professionnels de santé adhérents à l'association et élus par l'Assemblée Générale.

Le conseil est renouvelé chaque année par moitié. La première année, les membres sortants sont désignés par tirage au sort.

Le Conseil d'Administration élit en son sein, pour une année, un Président, un Secrétaire et un Trésorier.

Les décisions prises au sein du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Art. 11 - Ressources

Les ressources comprennent :

- les subventions de l'Etat ou des Collectivités Publiques
- les recettes issues des activités de l'Association
- toutes autres ressources conformes à la législation en vigueur.

Les montants des cotisations des membres, quels qu'ils soient, sont fixés chaque année par le Conseil d'Administration.

Art. 12 - Dissolution - Liquidation.

En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues à l'article 9, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire qui statue sur la dissolution

Art. 13 – Contestations

Toute action de contestation concernant l'Association est du ressort du Tribunal de Grande Instance du siège social de l'Association.

Fait à Champtoceaux, le 11 Janvier 2016.

Signature : G. Paré, Présidente de l'Association.

Association des professionnels de santé de la Communauté de Communes du Canton de Champtoceaux
Siège social de la Communauté de Communes du Canton de Champtoceaux
13 Rue Marguerite de Clisson - 49270 Champtoceaux

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 03 Décembre 2013

Le 03 Décembre 2013 à 20 heures 30, les membres fondateurs de l'association des professionnels de santé de la Communauté de Communes du Canton de Champtoceaux se sont réunis en assemblée générale constitutive au Siège social de la Communauté de Communes du Canton de Champtoceaux (13 Rue Marguerite de Clisson - 49270 Champtoceaux).

Sont Présents :

« André MARTIN, Romain CROSMIER, Helene LE HECHO, Stéphanie ROUDIERE, Charles EVANNO, Geneviève PARE, Christian VUILLEFROY DE SILLY, Cécile BOEFFARD, Jean-Pierre CHIGNON, Béatrice SOURICE, Pascale LECLAIR, Marie-Andrée TESSIER, Corinne SAGRISTA, Myriam THOREL, Véronique LIEBERT, Sophie CROIX, Diana HORCHIDAN, Jean-Baptiste CUIENNET, Julien CHARLANNES, Nadia VIGUIER, Brigitte BRUNACCI, Bernard SEGUIN. »

Sont représentés :

« François GARREAU, Gaëlle CORBET CHARLANNES, Emmanuelle GOLHEN, Anne-Sophie Meserotte. »

L'assemblée générale désigne André MARTIN en qualité de président de séance et Romain CROSMIER en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil d'administration⁽¹⁾ ;

Une réunion du conseil d'administration suivra sur l'ordre du jour suivant :

- élection d'un(e) Président(e), d'un(e) secrétaire et d'un(e) trésorier(ère) ;
- reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation⁽¹⁾ ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

Compte-rendu des débats : l'association a pour but d'intégrer le comité de pilotage du projet de santé intercommunal de la Communauté de Communes du Canton de Champtoceaux.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ère} délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Puis les membres du conseil d'administration sont élus (nommés) par l'assemblée générale constitutive :

2^{ème} délibération : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil d'administration :

- Corinne SAGRISTA, Médecin généraliste, Saint-Laurent-des-Autels ;
- Cécile BOEFFARD, Pédiacre-Podologue, Bouzillé ;
- Jean-Baptiste CUIENNET, Kinésithérapeute, Liré ;
- Myriam THOREL, Infirmière libérale, Champtoceaux ;
- Geneviève PARE, Chirurgien-dentiste, Liré ;
- Christian VUILLEFROY DE SILLY, Médecin généraliste, Landemont ;
- Julien CHARLANNES, Kinésithérapeute, Champtoceaux ;
- Nadia VIGUIER, Pharmacienne, Liré ;
- Sophie CROIX, Infirmière libérale, Liré ;
- Charles EVANNO, Chirurgien-dentiste, Liré ;
- Bernard SEGUIN, Médecin généraliste, Champtoceaux.

Conformément aux statuts, cette élection est faite pour un an. Le conseil d'administration sera renouvelé par moitié (la première année, les membres sortants sont désignés par tirage au sort), lors de l'assemblée générale annuelle. Celle-ci se tiendra durant le 4^{ème} trimestre de l'année civile.

Les membres du conseil d'administration ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

Fait à Champtoceaux, le 4 décembre 2013

Signature :

Procès verbal du conseil d'administration du 3 décembre 2013

Le 03 Décembre 2013 à 21 heures 30, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis pour l'ordre du jour suivant :

- Election du bureau

Les membres du Conseil ont élu à l'unanimité et en leur sein le bureau suivant :

- Geneviève PARE, Chirurgien-dentiste à Liré en tant que Présidente de l'association ;
- Nadia VIGUIER, Pharmacienne à Liré en tant que Secrétaire de l'association ;
- Cécile BOEFFARD, Pédiacre-Podologue à Bouzillé en tant que Trésorière de l'association.

Les membres du bureau ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

Fait à Champtoceaux, le 4 décembre 2013

Signature :

Vu pour être annexé
au récépissé du

28 JAN. 2014

SOUS-PREFECTURE de CHOLET

Charte d'engagement vis-à-vis des patients

Le site de..... de la maison de santé multi-sites Orée d'Anjou regroupe les professionnels de santé suivants :

.....
.....
.....
.....

Cet exercice regroupé nous permet de vous apporter une qualité de service pour mieux répondre à vos besoins de santé.

Notre engagement s'articule autour de 3 axes.

Vous offrir un accès aux soins pendant une large plage horaire

Les professionnels de santé s'organisent pour vous garantir un accueil couvrant de larges amplitudes horaires : de 8h à 20h du lundi au vendredi et de 8h à 12h le samedi.

Le secrétariat est joignable selon les modalités suivantes :

En dehors de ces horaires d'ouverture, un médecin régulateur est joignable en composant :

Le 15

Il vous communiquera des informations pour vous orienter immédiatement vers les solutions les plus adaptées au regard de votre état de santé.

Vous permettre d'être reçu en cas de nécessité

Nous sommes organisés pour répondre rapidement à vos demandes de soins et pouvoir, **si votre état de santé le nécessite**, vous recevoir dans la journée.

Vous accompagner dans votre prise en charge

L'organisation pluri disciplinaire nous permet, avec votre accord, de mieux assurer votre prise en charge.

Cet accueil organisé permet de :

- coordonner les informations vous concernant entre les différents professionnels de la maison de santé ;
- vous orienter vers les professionnels dont vous avez besoin ;
- organiser les échanges nécessaires avec les différentes structures de soins et les services médico-sociaux lorsque votre état de santé le nécessite.

LA POSTURE

Définition de la posture :(CERA)

La posture physique est la position du corps dans l'espace. Quand cette posture est correcte, elle est érigée, symétrique et permet au corps à résister aux forces de gravité en utilisant le minimum d'énergie musculaire pour maintenir l'équilibre. Quand cette posture est incorrecte, elle est asymétrique, le déséquilibre oblige le corps à résister aux forces de gravité en compensant.

Objectifs :

- Réaliser des fiches de bonne santé posturale s'adressant aux patients
- Faire paraître un conseil, en fonction de chaque profession (ex : hygiène dentaire, port des cartables à l'école, choix des chaussures ...) dans les bulletins municipaux de la commune Orée d'Anjou.

Lors de nos réunions, nous nous sommes concentrés sur quelques signes d'alertes de posture pouvant s'observer du nourrisson à l'adolescent. Et Les conseils que nous pouvons prodiguer aux parents pour améliorer la posture de l'enfant ou les réorienter vers le spécialiste correspondant à la pathologie si nécessaire.

Nous avons donc séparé en 3 catégories d'âges différents :

- 0 à 1 an
- 2 à 12 ans
- 12 à 17 ans

De 0 à 1 an :

Signes D'alertes	Conseils
<ul style="list-style-type: none"> • Déformation du crâne • Torticolis congénital • Trouble de la succion • Bronchiolite • 	<ul style="list-style-type: none"> • Port du nourrisson en écharpe • Réglage de la bonne tétine pour les biberons •

En cas de ses signes d'alertes les parents se dirigeront vers le pédiatre, médecin ; la sage femme, le kiné et l'ostéopathe.

De 2 à 12 ans :

Signes d'alertes		Conseils
Au Repos	Au Mouvement	
<ul style="list-style-type: none"> • Frog sitting  <ul style="list-style-type: none"> • Position sur le canapé, devant les écrans... • Douleur de croissance • Genu valgum, varum • Respirateur buccaux (l'enfant respire par la bouche et non le nez) • Attitude scoliotique • Scoliose • 	<ul style="list-style-type: none"> • retard de marche • boiterie • marche sur la pointe des pieds • marche en rotation interne • usure des chaussures rapides • 	<ul style="list-style-type: none"> • Positions assises à adopter assis à l'école, à table sur le canapé, devant les écrans • Activité sportive (intensité, sport à conseiller ...) • Chaussage de l'enfant • Port du cartable •

Réorientation : médecin, kiné, podologue, ostéopathe, dentiste, orthophoniste

De 12 à 17 ans

Signes d'alertes		Conseils
Au repos	Au mouvement	
<ul style="list-style-type: none"> • Attitude Scoliotique • Scoliose • Inégalité du membre inférieur • Algies et positions algiques : dorsalgie (cervical, thoracique, lombaire), coxalgie, gonalgie, podalgie • Pied creux, pied plat • Dysfonction de la mâchoire (ATM articulation temporo mandibulaire) • Mal position des dents de sagesse • Bruxisme • Trismus (mauvaise ouverture buccal) • 	<ul style="list-style-type: none"> • Marche en rotation interne • Boiterie • Usure chaussures rapides • Algies... • entorses • 	<ul style="list-style-type: none"> • Port du cartable • Port du sac à main (si léger en bandoulière devant soi) • Position assise devant télévision, écran d'ordinateur : le dos bien droit, pied bien à plat par terre le regard à l'horizontal • Le chaussage : éviter chaussures a talon... • orthodontie dentaire • Activité sportive •

Réorientation : médecin, dentiste, orthodontiste, orthophoniste, kiné, ostéopathe, podologue, ergothérapeute...

Annexe 7 : Fiche prévention Sortie d'hospitalisation

Orée d'Anjou

SORTIE D' HOSPITALISATION

Retour à domicile

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

MEDECIN		
INFIRMIER(E)		
PHARMACIEN		
KINE		

PERSONNE A PREVENIR :

Questionnaire réalisé le :

SITUATION AU REGARD DES ACTES ESSENTIELS ET ORDINAIRES DE LA VIE

VARIABLES DISCRIMINANTES - AUTONOMIE PHYSIQUE ET PSYCHIQUE		
COHÉRENCE : converser et / ou se comporter de façon sensée		
ORIENTATION : se repérer dans le temps, les moments de la journée et dans les lieux		
TOILETTE : concerne l'hygiène corporelle	Haut	
	Bas	
HABILLAGE : s'habiller, se déshabiller, se présenter	Haut	
	Moyen	
	Bas	
ALIMENTATION : manger les aliments préparés	Se servir	
	Manger	
ÉLIMINATION : assumer l'hygiène de l'élimination urinaire et fécale	Urinaire	
	Fécale	
TRANSFERT : se lever, se coucher, s'asseoir		
DÉPLACEMENT À L'INTÉRIEUR : avec ou sans canne, déambulateur, fauteuil roulant...		
DÉPLACEMENT À L'EXTÉRIEUR : à partir de la porte d'entrée sans moyen de transport		
COMMUNICATION À DISTANCE : utiliser les moyens de communication, téléphone, sonnette, alarme ...		
VARIABLES ILLUSTRATIVES - AUTONOMIE DOMESTIQUE ET SOCIALE		
GESTION : gérer ses propres affaires, son budget, ses biens		
CUISINE : préparer ses repas et les conditionner pour être servis		
MÉNAGE : effectuer l'ensemble des travaux ménagers		
TRANSPORT : prendre et / ou commander un moyen de transport		
ACHATS : acquisition directe ou par correspondance		
SUIVI DU TRAITEMENT : se conformer à l'ordonnance du médecin		
ACTIVITÉS DE TEMPS LIBRE : activités sportives, culturelles, sociales, de loisirs ou de passe-temps		

- A : fait seul, totalement, habituellement, correctement
 B : fait partiellement, non habituellement, non correctement
 C : ne fait pas.

Commentaires :

FICHE : ADAPTATION DU DOMICILE

	Oui	Non	Nombre	commentaires
Pourrez-vous vous déplacer facilement dans la maison ?				
Largeur des portes				Si fauteuil roulant
Escalier				
Encombrement des pièces de vie				Place pour le transfert ?
Savez-vous si vous resterez alité(e) à votre retour ?				Lit médicalisé, potence ?
Pourrez-vous vous relever seul(e) facilement ?				Barre d'appui
Les WC sont-ils facilement accessibles ?				Rehausse WC ? Barres d'appui
Avez-vous un fauteuil adapté pour vous reposer la journée ?				
SdB : douche ou baignoire				Tapis anti dérapant , chaise de douche
Pouvez-vous prévenir facilement quelqu'un en cas d'urgence ?				

FICHE ALIMENTATION

Poids avant l'hospitalisation :

Taille :

Poids après l'hospitalisation :

Perte de poids : kg, %

IMC :

A combien noteriez-vous votre appétit ?

0	5	10
Vous ne mangez rien		Vous mangez autant qu'avant l'hospitalisation

		Avant 70 ans	Après 70 ans
Dénutrition modérée	Perte de poids à 1 mois	> 5%	> 5%
	Perte de poids à 6 mois	> 10%	> 10%
	IMC	< 17	< 21
	Albuminémie	< 30g/L	< 35g/L
Dénutrition sévère	Perte de poids à 1 mois	> 10%	> 10%
	Perte de poids à 6 mois	> 15%	> 15%
	IMC		< 18
	Albuminémie	< 20g/L	< 30g/L

N° UTILES :

Centre Local d'Information et de Coordination de Beaupréau :
02.41.71.77.00

REPAS A DOMICILE : 06.83.95.95.42

SSIAD : 02.41.72.76.45

ADMR Val du Poète : 02.40.09.50.72

ADMR l' Entraide: 02.40.98.26.22

N° D' URGENCE : 15

La Vaccination

Les infirmières peuvent-elles vacciner et si oui, où cela est-il prévu dans la loi et selon quelles conditions ?

Réponse: Oui, les infirmières vaccinent sur prescription du médecin dans les conditions prévues par la loi.

La vaccination fait partie des actes infirmiers à deux titres. Elle est prévue dans le cadre du rôle sur prescription au sein de l'article R4311-7 du code de la santé publique :

L'infirmier ou l'infirmière est habilité à pratiquer les actes suivants soit en application d'une prescription médicale qui, sauf urgence, est écrite, qualitative et quantitative, datée et signée, soit en application d'un protocole écrit, qualitatif et quantitatif, préalablement établi, daté et signé par un médecin :

1° **Scarifications, injections et perfusions** autres que celles mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 4311-9, instillations et pulvérisations ;

2° **Scarifications et injections destinées aux vaccinations** ou aux tests tuberculiniques

Cet article a encore été renforcé par le [Décret n°2008-877 du 29 août 2008 - art. 1](#) qui crée l'article R4311-5-1 : **L'infirmier ou l'infirmière est habilité à pratiquer l'injection du vaccin antigrippal**, à l'exception de la première injection, dans les conditions définies à [l'article R. 4311-3](#) et conformément au résumé des caractéristiques du produit annexé à l'autorisation de mise sur le marché du vaccin injecté, sur certaines personnes dont les conditions d'âge et les pathologies dont elles peuvent souffrir sont précisées par arrêté du ministre chargé de la santé.

Malgré une diffusion du nouveau calendrier vaccinal lors du changement en 2013, les médecins expriment le sentiment, lors des 2 réunions qui ont eu lieu avec le groupe de travail, qu'ils ont parfois du mal à appliquer le rattrapage correct des vaccinations et qu'il leur semble donc nécessaire de mettre en place des réunions avec l'intervention de spécialistes de la vaccination. Cela serait profitable tant pour les médecins que pour les autres cadres médicaux et paramédicaux et leur permettrait de porter le même discours devant les patients.

Ces réunions semblent également nécessaires dans le but de lever certaines croyances de la part de certains patients et de mieux les informer : les réunions devraient permettre aux professionnels de santé du territoire de répondre de façon cohérente et scientifique aux questions des patients.

Fiche prévention Trousse de pharmacie

La trousse de pharmacie

Cette liste pourrait être affichée dans tous les pharmacies et cabinets médicaux. Des flyers pourraient également être accessibles chez tout professionnel inscrit dans les démarches du Projet de Santé, ce qui permettrait de le présenter au patient.

Petit matériel - Thermomètre, Petit ciseaux, Pince à épiler, Moustiquaire et ficelle pour attacher le moustiquaire

Hygiène et antiseptie - Savon +/- Solution hydro-alcoolique, Sérum physiologique (dosettes), Chlorhexidine (unidoses)

Soins plaies - Compresses stériles, Sparadrap, Pansements, Sutures adhésives (type Steri-strips), Bandes de contention ou cohésives

Protection solaire - Crème solaire écran total (SPF \geq 50), lunettes solaires (catégorie / S3), crème pour les brûlures.

Médicaments de base: Médicament antidouleur et contre la fièvre (le Paracétamol est à privilégier), Médicament anti-diarrhéique - levure (**consultation médicale indispensable en cas de diarrhée glairo-sanglante et/ou diarrhée durant > 48h et /ou fièvre associée**);

Médicaments en cas des douleurs abdominales (ou maux de ventre) et en cas de vomissements, Sachets de solution de réhydratation orale, Répulsifs contre les moustiques

Eviter (si possible) les médicaments en forme suppositoire qui supportent mal la chaleur.

Pour des voyages plus longs/aventureux : Produits pour désinfecter l'eau et les biberons, Répulsifs contre les moustiques, Médication préventive en cas de sujet allergique ou de zone impaludée, prescrite par le médecin et accompagnée par l'ordonnance

Pensez à la vaccination en fonction de votre destination - Centre du Voyageurs à Nantes(02.40.08.30.75)

Autres: Préservatifs